

Championnats canadiens de ski de Nordiq Canada

Dossier technique

2023-2024

23 janvier



Table des matières

Table des matières	2
1.0 Renseignements préliminaires.....	6
1.1 Objectifs	6
1.2 Définitions.....	8
1.3 Abréviations	8
1.4 Documents importants	9
1.5 Langues officielles.....	9
1.6 Inclusion des athlètes paranordiques	10
1.7 Sport sécuritaire	10
1.8 Nom et identification	11
1.9 Dates.....	11
1.10 Dossier technique et contrat de l’organisateur.....	12
1.11 Coordonnées de Nordiq Canada	12
1.12 Coordonnées du CO	12
2.0 Responsabilité et imputabilité du comité organisateur	12
2.1 Communications.....	13
2.2 Assurance responsabilité.....	14
2.3 Financement et imputabilité de l’événement.....	14
2.4 Site hôte et processus d’appel d’offres	14
2.5 Site de remplacement et annulation d’une compétition.....	14
2.6 Circonstances atténuantes (COVID-19 ou autres)	16
2.7 Banquet des nationaux	16
3.0 Sanction, inscription et communications de la compétition	17
3.1 Sanction	17
3.2 Avis de course.....	17
3.3 Site Web de la compétition	18
3.4 Système d’inscription.....	19
4.0 Admissibilité des athlètes, inscriptions et frais	20
4.1 Catégories d’âge	20
4.2 Admissibilité des athlètes.....	21

4.3	Admissibilité des athlètes paranordiques	22
4.4	Admissibilité aux médailles des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada	22
4.5	Admissibilité partielle	23
4.6	Admissibilité au CCUNC.....	23
4.7	Série de la coupe continentale FIS (COC).....	23
4.8	Considérations FIS Parasport	24
4.9	Équipes d’entreprise ou de région	24
4.10	Frais d’inscription	25
4.11	Inscriptions gratuites	26
5.0	<i>Distances et horaire</i>	26
5.1	Distances et techniques	26
6.0	Préclassement des épreuves	27
6.1	Courses avec départ par intervalle.....	27
6.2	Épreuves à départ groupé	27
6.3	Sprint individuel	27
6.4	Sprint par équipe	28
7.0	<i>Parcours et entretien.....</i>	29
7.1	Normes d’homologation	29
7.2	Parcours de course.....	30
7.3	Équipement pour l’entretien des pistes	30
7.4	Balissage et inspection des parcours	31
8.0	<i>Chronométrage et résultat</i>	31
8.1	Normes de chronométrage/production des résultats	31
8.2	Équipement de chronométrage	32
8.3	Résultats	32
8.4	Épreuve ouverte sanctionnée par la FIS	36
8.5	Exigences générales concernant les résultats	36
9	Points de la compétition	37
9.1	Liste des points canadiens	37
9.2	Points FIS.....	37
10.0	<i>Personnel technique et jury</i>	38
10.1	Délégué(e) technique (DT), délégué(e) technique adjoint(e) (DTA)	38

10.2	Directeur(-trice) du développement sportif et/ou gestionnaire des compétitions et des officiels.....	38
10.3	Composition et rôle du jury.....	39
10.4	Réunion des chefs d'équipe.....	40
11.0	Installations sur place.....	41
11.1	Plan d'action d'urgence.....	41
11.2	Services médicaux sur place	42
11.2.1	Postes de premiers soins.....	42
11.2.3	Hôpital et service d'ambulance.....	42
11.3	Installations pour se réchauffer et toilettes	42
11.4	Installations de fartage	44
11.5	Test de fartage.....	45
11.6	Eau potable	45
11.7	Contrôle antidopage	47
11.7.1	Installation pour les contrôles antidopage.....	47
12.0	Cérémonies de remise des médailles.....	49
12.1	Prix en argent minimum pour les catégories ouvertes	49
12.2	Remise des prix.....	50
12.3	Médailles individuelles et d'équipe, prix en espèces et en marchandise	51
	Admissibilité aux médailles et prix des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada	51
12.4	Trophées de Nordiq Canada	52
12.5	Prix de pointage cumulatif individuel.....	53
12.5.1	Système de pointage	56
12.5.2	Bris d'égalité des points cumulatifs.....	56
12.6	Prix de pointage cumulatif par division	57
12.7	Prix de pointage cumulatif par club	57
12.8	Prix CCUNC	58
12.8.1	Calcul des points.....	58
12.8.2	Points cumulatifs individuels CCUNC (Prix canadiens seulement)	59
12.8.3	Pointage par équipe CCUNC.....	60
12.9	Autres prix	60
13.0	Marketing, commandite et communications.....	60
13.1	Droits de commandite.....	61
13.1.1	Droits de commandite	61
13.1.3	Matériel d'identification des commandites	63
13.1.4	Dossards et commandites	63
13.2	Opportunités de marketing	63

13.2.1	Droits de marketing de Nordiq Canada	64
13.2.2	Obligations de Nordiq Canada	65
13.2.3	Droits de marketing du CO	65
13.2.4	Obligations du CO.....	66
13.3	Relations de presse	67
13.3.1	Services aux médias	68
13.3.2	Rapport et évaluation de la couverture médiatique	68
Annexe A		69
	Tableau et résumé des prix des championnats canadiens de ski	69
1.0	Prix en équipement et médailles de Nordiq Canada pour le sprint par équipe.....	69
2.0	Médailles et prix en marchandise pour les épreuves individuelles U20	69
3.0	Médailles et prix en marchandise pour les épreuves individuelles de la catégorie ouverte : Volets olympique et paralympique	69
4.0	Prix cumulatifs par équipe.....	70
5.0	Prix CCUNC	70
Annexe B		71
Annexe C		74

1.0 Renseignements préliminaires

Ce dossier technique résume les normes de qualité qui doivent être respectées par le comité organisateur (CO) pour les athlètes, les officiels, les spectateurs et les autres participants des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Il s'agit d'un document de travail qui constitue la base du contrat de l'organisateur entre Nordiq Canada et le comité organisateur. Il est révisé et ajusté au besoin.

Le rôle de Nordiq Canada, par le biais du (de la) directeur(-trice) du développement sportif, est d'établir les contrôles nécessaires avec le dossier technique et la dernière version des Règlements des compétitions internationales/Règlements des compétitions canadiennes (RCI-RCC) pour assurer le respect des normes des organismes de sanction.

Ce dossier technique n'aborde pas tous les détails de tous les aspects en lien avec l'organisation des épreuves des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Comme les relations entre les gouvernements provinciaux, les autorités municipales, les commanditaires locaux, etc. sont différentes à travers le pays, il n'est pas possible de recommander une seule méthode pour la planification des championnats. Cependant, les éléments qui sont communs à tous les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada sont abordés dans ce document. Tout ajustement ou changement doit d'abord être approuvé par le (la) directeur(-trice) du développement sportif et le comité organisateur.

1.1 Objectifs

Présenter les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada pour les athlètes des volets olympique et paralympique

Offrir aux skieurs une occasion de se mesurer aux meilleurs fondeurs canadiens dans leur groupe d'âge

Fournir des résultats, le cas échéant, pour calculer la Liste de points canadiens et soumettre les points FIS (volet olympique ou paralympique, selon le cas).

Présenter les championnats nordiques universitaires et collégiaux du Canada (CCUNC)

Présenter des épreuves de sélection telles que définies dans les critères de l'équipe nationale de ski 2024-2025

Permettre l'intégration d'autres événements comme convenu par l'ONS, le CO et les partenaires concernés

Identifier les besoins et régler les lacunes nationales identifiées par l'organisation nationale de sport (ONS).

Créer des opportunités pour le développement, l'évaluation et la certification des entraîneurs.

Créer des opportunités pour le développement des officiels et des comités organisationnels au Canada.

1.2 Définitions

Compétition – plusieurs courses qui ont lieu au même endroit et organisées par une même organisation (c.-à-d. les championnats canadiens de ski Nordiq Canada).

Épreuve – jour de course pendant une compétition, qui comprend une ou plusieurs catégories d'âge et les deux genres.

Comité organisateur (CO) – terme qui décrit l'organisme au sein du club hôte de Nordiq Canada qui est responsable de planifier une compétition. Lors des compétitions majeures comme les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada, le CO comprend à la fois un comité organisateur de l'événement (COE) et un comité de compétition (CC).

Modèle de compétition (MC) – le MC comprend un ensemble de paramètres techniques et de recommandations qui, étant alignés avec le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA), déterminent l'approche et les caractéristiques idéales des compétitions et formations pour chacune des étapes du DLTA.

Catégorie ouverte – la catégorie ouverte des Essais de Nordiq Canada et de la Coupe Nordiq comprend les catégories seniors et CCUNC, et peut également comprendre les skieurs U20 pour les résultats des distances communes et épreuves combinées.

Catégories combinées – lorsque les catégories sont combinées avec une seule liste de départ, des prix seront remis pour chacune des catégories de skieurs. Les résultats doivent être publiés en combinaison et séparément pour toutes les catégories.

1.3 Abréviations

DTA - Délégué(e) technique adjoint(e)

CD - Chef de direction

CTE - Comité technique des entraîneurs

CDN - Comité du développement national

GCO - Gestionnaire des compétitions et des officiels

FIS - Fédération internationale de ski

CHP - Comité de haute performance

DHP - Directeur(-trice) de haute performance

CIP - Comité international paralympique

GTONC - Groupe de travail des officiels de Nordiq Canada

CO - Comité organisateur

DDS - Directeur(-trice) du développement sportif

DT - Délégué(e) technique

1.4 Documents importants

Le CO hôte convient que les politiques et documents ci-dessous font partie de la présente entente. Il incombe au CO de s'assurer de connaître et de respecter les politiques, règles et règlements ci-dessous :

- RCI-RCC 2023-24 avec précisions pour 2023
- Politique sur la licence de course de Nordiq Canada
- Politique d'assurance de Nordiq Canada
- Politique d'inscription et sanction des épreuves de ski de Nordiq Canada
- Manuel des officiels de Nordiq Canada
- Révisions et mises à jour sur les pourcentages paranordiques FIS
- Modèle et cheminement de compétition Nordiq Canada
- Règlements généraux de Nordiq Canada
- Critères de sélection de l'équipe nationale de ski 2024-2025
- Critères de sélection des voyages de compétition 2023-2024
- Politique sur les critères de l'ÉNS
- Politique sur le sport sécuritaire de Nordiq Canada

Nordiq Canada se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier ces politiques. Les versions les plus récentes seront disponibles par le biais des moyens de communication habituels de Nordiq Canada.

1.5 Langues officielles

L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada. Sport Canada s'engage à renforcer la vitalité et à appuyer le développement des communautés linguistiques minoritaires francophones et anglophones au Canada et à promouvoir la reconnaissance et l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne.

Comme la compétition est sanctionnée par Nordiq Canada, le CO doit :

Offrir les communications, les annonces, la présentation des prix (sur place et pendant le banquet), le site web et les informations publiques dans les deux langues officielles. Les coûts liés à la traduction sont la responsabilité du CO;

Offrir activement des services aux membres de la communauté sportive et au public dans les deux langues officielles;

Rendre disponibles aux membres de la communauté sportive et au public toutes les communications et tous les documents dans les deux langues officielles;
Encourager les membres des deux collectivités de langues officielles à participer activement à la planification et à la présentation des initiatives; et

Organiser les activités, lorsqu'approprié, de telle sorte qu'elles respectent les besoins des deux communautés linguistiques.

Les éléments ci-dessus s'appliquent à tous les documents qui visent à informer le public, les participants ou les médias, les affichages permanents ou temporaires installés pour l'événement, les documents écrits qui fournissent les renseignements administratifs aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels ou aux autres membres des délégations (guides, manuels, horaires, etc.) et aux renseignements publiés sur le site web de l'événement. Pour plus d'information, vous pouvez consulter les *Lignes directrices des contributions de Sport Canada* sur le site web du gouvernement du Canada.

1.6 Inclusion des athlètes paranordiques

Les événements de Nordiq Canada appuient l'excellence et notre objectif de voir tous les Canadiens en ski. Les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada doivent comprendre des épreuves paranordiques. Les hôtes doivent veiller à ce que toutes les installations soient accessibles.

1.7 Sport sécuritaire

Le CO joue un rôle dans l'offre d'un environnement de sport sécuritaire. Le CO doit :

- Nommer un(e) agent(e) de sport sécuritaire qui va :
 - Veiller à ce que les exigences de la division soient respectées
 - Être responsable du sport sécuritaire pendant la compétition, notamment en étant sur place et visible pour tous les participants, en cherchant des occasions de célébrer les bonnes pratiques et en éduquant sur les pratiques à améliorer
 - S'assurer qu'une promotion de la Ligne d'assistance du sport canadien ait lieu sur le site web de la compétition et sur une diapositive lors de la réunion des capitaines d'équipe. Exemple de texte :
 - Tout le monde a droit à un environnement sécuritaire, inclusif et sans maltraitance. Si vous êtes victime ou soupçonnez qu'une autre personne est victime d'abus, de discrimination, de violence ou de toute autre forme de maltraitance, communiquez avec la [Ligne](#)

[d'assistance du sport canadien](#) ou avec l'agent de sport sécuritaire sur place (COORDONNÉES). Ces personnes peuvent vous aider à trouver de l'aide et à déposer une plainte. En cas d'urgence, appelez le 911.

- Veiller à ce que la confidentialité soit respectée; en cas de doute par rapport à ce qui peut être partagé, communiquez avec votre division ou l'agent(e) de sport sécuritaire de Nordiq Canada.
- Communiquez avec l'agente de sport sécuritaire de Nordiq Canada, Megan Begley (mbegley@nordiqcanada.ca; 403-679-9925), pour obtenir de l'aide.

1.8 Nom et identification

Le nom officiel de la compétition est 2024 Nordiq Canada Ski Nationals/Championnats canadiens de ski 2024 de Nordiq Canada. La compétition doit être désignée comme 2024 Nordiq Canada Ski Nationals/Championnats canadiens de ski 2024 de Nordiq Canada dans tous les documents imprimés et toutes les communications officielles.

1.9 Dates

Les dates sont déterminées par Nordiq Canada en tenant compte des exigences des groupes suivants par rapport aux exigences de la compétition, bien que les conditions de la neige soient une considération prioritaire :

Le CO

Le (la) directeur(-trice) du développement sportif

Le (la) gestionnaire des compétitions et des officiels

Le (la) DHP-Para et le (la) DHP-Oly

Les entraîneurs et gestionnaires de l'équipe nationale de ski paranordique et de l'équipe nationale de ski (pour les conflits d'horaire)

Le comité technique des entraîneurs

Le comité de haute performance

Le groupe de travail des officiels de Nordiq Canada

Lors d'une soumission de candidature pour organiser l'événement, les CO candidats doivent indiquer une date à privilégier et une date alternative pour organiser les championnats.

L'approbation finale des dates est la responsabilité du (de la) directeur(-trice) du développement

sportif.

1.10 Dossier technique et contrat de l'organisateur

Le CO doit signer un contrat de l'organisation, après quoi il devient responsable de l'organisation et de la prestation de la compétition.

Le comité organisateur accepte d'organiser et de mener toutes les compétitions conformément aux règlements des RCI-RCC et du présent dossier technique, à moins d'une entente entre le CO et Nordiq Canada.

Le CO accepte de respecter les modalités contenues dans le contrat de l'organisateur.

Nordiq Canada va travailler avec le CO, le CTE, le CHP, le GTONC et le personnel HP pour fournir et approuver la liste et l'horaire des épreuves de la compétition. Le (la) directeur(-trice) du développement sportif ou la personne désignée pour le (la) remplacer détient l'autorité finale pour prendre une décision concernant l'horaire de la compétition, en consultation avec le jury.

Le CO doit régulièrement informer Nordiq Canada de l'état d'avancement du projet en transmettant les procès-verbaux des réunions, les lettres et les appels téléphoniques et les courriels.

Le CO communiquera directement avec Nordiq Canada (par l'intermédiaire du [de la] DDS ou du [de la] GCO) afin d'obtenir des avis et des directives sur la tenue des événements.

1.11 Coordonnées de Nordiq Canada

Gestionnaire des compétitions et des officiels : Ilona Gyapay

igyapay@nordiqcanada.ca Directrice du

développement sportif : Julie Beaulieu jbeaulieu@nordiqcanada.ca

1.12 Coordonnées du CO

Le CO doit remettre à Nordiq Canada la liste des principaux responsables du comité d'événement et du comité de compétition.

De plus, le (la) président(e) du CO doit ajouter le nom du (de la) gestionnaire d'événement, du (de la) DDS, du (de la) DT et du (de la) DTA à sa liste de diffusion par courriel afin de leur transmettre les dernières informations et les procès-verbaux de réunion au cours des mois qui précèdent l'événement.

2.0 Responsabilité et imputabilité du comité organisateur

2.1 Communications

Le CO doit :

Diffuser l'avis de compétition dans les délais prescrits et remettre les résultats officiels dans les formats déterminés.

Préparer et afficher les bannières des commanditaires et fournisseurs officiels de Nordiq Canada, conformément à la liste collatérale du contrat de l'organisateur. Le (la) DDS ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) est en mesure de conseiller les organisateurs à cet effet. Nordiq Canada fournira une liste collatérale complète d'ici le 1^{er} janvier 2024 Voir l'article 13 (Marketing, commandite et communications) pour plus d'informations.

Préparer et entretenir un site web qui sera consacré aux informations concernant les informations sur la compétition d'ici le 31 octobre. Le CO doit nommer un(e) administrateur(-trice) de site (webmestre) dont la tâche consistera à demeurer en relation avec Nordiq Canada afin de transmettre l'information récente et tenir à jour la section du site consacrée à l'événement. Voir l'article 3.3.

Désigner un(e) responsable des relations avec les médias. Il est important de travailler avec diligence pour assurer une bonne couverture médiatique dans les médias locaux (presse, télévision et radio) et pour encourager une couverture provinciale et nationale si possible. Le (la) responsable des relations avec les médias doit travailler en étroite collaboration avec le (la) webmestre.

Disposer d'un système de sonorisation d'excellente qualité.

Désigner un ou des annonceurs en mesure de s'exprimer dans les deux langues officielles.

Fournir un service Internet sans fil à haute vitesse pour gérer les services essentiels des courses et de l'événement. Créer un groupe sur WhatsApp ou une plateforme similaire pour les entraîneurs afin de diffuser les informations rapidement.

Demander au (à la) coordonnateur(-trice) du marketing et des communications de Nordiq Canada les notes biographiques les plus récentes concernant les athlètes d'élite et les autres skieurs participant à l'événement afin de faciliter le travail des médias et des commentateurs lors de l'événement. Les biographies des membres actuels de l'équipe nationale de ski (ÉNS) peuvent être consultées sur le site web de Nordiq Canada.

Respecter les exigences du commanditaire principal; voir l'article 13 (Marketing, commandite et communications).

Permettre à Nordiq Canada et/ou aux divisions de présenter des formations pour les DT et/ou les officiels pendant la compétition afin de leur offrir une expérience de compétition « en direct » ou la prestation de présentations sur les enjeux critiques de la compétition ou les mises à jour internationales.

2.2 Assurance responsabilité

Le CO doit souscrire à la police d'assurance de Nordiq Canada par son adhésion à une division et être en règle auprès de la division et de Nordiq Canada.

2.3 Financement et imputabilité de l'événement

L'aide financière de Nordiq Canada sera précisée dans le contrat de l'organisateur.

En cas d'annulation d'une compétition, Nordiq Canada négociera le remboursement de la subvention selon l'état général du budget de l'événement.

À l'exception de la subvention de Nordiq Canada prévue dans le contrat de l'organisateur, le CO est responsable de toutes les obligations financières en lien avec la tenue de l'événement.

Le CO doit soumettre un rapport final des revenus et dépenses et des copies des communiqués de presse et de la couverture médiatique au (à la) GCO de Nordiq Canada au plus tard 30 jours après la fin de l'événement. Le rapport des médias doit comprendre les photos, articles de journaux, bandes audio/vidéo de la couverture médiatique électronique et les coordonnées des médias locaux.

2.4 Site hôte et processus d'appel d'offres

Les championnats canadiens de ski doivent avoir lieu sur un site qui correspond aux critères suivants :

- Parcours adéquat pour le niveau de compétition;
- Pistes homologuées pour les épreuves sanctionnées par la FIS et la FIS Parasport
- Pistes appropriées pour les épreuves paranordiques
- Accessibilité pour les athlètes paranordiques
- Officiels formés et expérimentés
- Installations accessibles adéquates
- Accessibilité raisonnable pour la majorité des participants

La sélection sera effectuée par le (la) directeur(-trice) du développement sportif après consultation adéquate.

Les sites seront évalués en appliquant la rubrique de compétitions de Nordiq Canada pour les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Les formulaires de soumission et le processus d'évaluation vont être publiés dans le centre de documentation du site web de Nordiq Canada.

2.5 Site de remplacement et annulation d'une compétition

En cas de pandémie ou toute autre situation similaire, Nordiq Canada va suivre les consignes de l'Agence de la santé publique du Canada et des organismes provinciaux et municipaux de la santé afin de diminuer les risques.

Nordiq Canada a prévu des plans pour différents scénarios, incluant l'annulation de la compétition, une restriction sur le nombre de participants et aucune restriction. Le CO doit organiser la compétition comme à l'habitude. La décision d'annuler ou de procéder sera basée sur les consignes fournies par les autorités de santé publique et pourrait changer selon l'évolution de la situation. Le CO doit distribuer un protocole pour limiter la propagation du virus.

Le CO, en consultation avec le (la) DDS de Nordiq Canada, doit identifier un site de remplacement en cas de mauvaises conditions de neige. Le site de remplacement doit être choisi pour minimiser les déplacements des participants.

La décision d'annuler ou de déplacer une compétition doit être prise par le (la) directeur(-trice) du développement sportif au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'événement en consultation avec les DHP, le (la) GCO, le (la) DG, le (la) président(e) du CO et le (la) DT.

Deux (2) semaines avant la compétition, s'il n'y a pas assez de neige et que les prévisions météorologiques n'annoncent pas de neige, la compétition sera déplacée vers le site de remplacement. Nordiq Canada et le CO seront conjointement responsables d'avertir les divisions du changement de site. Si possible, le CO devra aider le nouveau comité organisateur afin de permettre une transition en douceur.

Si un nouveau site et un nouveau club hôte sont choisis, plusieurs questions de finances et de ressources humaines sont à considérer, notamment les dépenses déjà assumées par le CO initial, la capacité du nouveau site/club à mettre sur pied un comité de compétition compétent, la possibilité de transférer l'appui prévu par les commanditaires et les revenus du gouvernement destinés à la compétition et l'intérêt des bénévoles et des chronométreurs professionnels du CO initial à aider sur le nouveau site.

Si le transfert vers un nouveau site et un nouveau CO est possible, il est important d'indiquer la façon dont seront gérés les fichiers de course existants, si le (la) secrétaire de compétition est intéressé(e) à conserver son rôle avec le nouveau CO ou si les fichiers peuvent être transférés et gérés par un(e) nouveau(-elle) secrétaire de compétition du CO. Une indemnité de déplacement pourrait devoir être envisagée si le (la) secrétaire de compétition initial(e) décide de rester impliqué(e) dans le secrétariat et peut assister à l'événement.

Un transfert des responsabilités aura lieu entre les membres du CO initial et ceux du nouveau CO. Les transferts de ressources physiques ou humaines seront au choix du nouveau CO en consultation avec Nordiq Canada.

Si un nouveau site est choisi et qu'un CO compétent est formé, le (la) DDS de Nordiq Canada et le (la) nouveau(-elle) président(e) du CO doivent préparer un budget en tenant compte des dépenses préalablement assumées par le CO initial, conformément à la politique de remboursement, ainsi que des dépenses normales associées à l'organisation d'un tel événement au site de remplacement.

En principe, les revenus provenant des frais d'inscriptions devraient être transférés au nouveau CO

dans le cadre du nouveau budget de l'événement. Les revenus provenant des gouvernements et commanditaires peuvent être transférés au niveau CO dans le cadre du budget de l'événement avec l'accord des tiers concernés.

Le CO doit inclure les détails concernant l'annulation, les montants à rembourser, les moyens de communication utilisés et, en cas d'une compétition de sélection, un avis pour une autre date de compétition pour les annulations causées par la température dans l'avis de compétition.

En cas d'annulation d'une compétition, le CO, en collaboration avec Nordiq Canada, doit rembourser les frais d'inscription, moins les coûts associés au matériel qui ne pourra être réutilisé lors d'événements futurs et les coûts de réunion raisonnables assumés par le CO pendant la phase de préparation de l'événement.

Le CO pourrait devoir utiliser un fertilisant pour maintenir les conditions de la neige pendant la compétition. Pour se préparer à cette éventualité, l'organisateur doit demander la permission du ou des propriétaires du terrain et obtenir les permis nécessaires; il devra aussi expérimenter avec l'application du produit à différentes températures et être en mesure d'accéder rapidement aux épandeurs et aux équipements requis. On doit également considérer d'empiler de la neige dans les zones très achalandées le long du parcours et dans le stade.

2.6 Circonstances atténuantes (COVID-19 ou autres)

Protocoles pour la COVID-19 ou autres - Il est attendu du CO qu'il fournisse des protocoles pour la COVID-19 ou autres qui respectent les attentes municipales, provinciales, fédérales et de l'ONS.

2.7 Banquet des nationaux

Il est attendu que le CO organise un banquet qui peut avoir lieu pendant ou après la compétition.

Le banquet doit prévoir :

- Des protocoles concernant la santé ou autre, au besoin
- Accessibilité
- Un style de service qui assure une distribution rapide et égale de la nourriture (p. ex., un buffet)
- Un menu qui accomode les restrictions alimentaires identifiées. Le CO est responsable de donner la chance aux participants d'indiquer leurs restrictions alimentaires.

- Suffisamment de nourriture pour tous les participants
- Des installations qui permettent la présence des parents, des entraîneurs, du personnel de soutien, etc.

Le coût pour les athlètes doit être financé par les commanditaires et les frais de la compétition. Des frais de 50-55 \$ par personne sont permis lorsque les plans du banquet ont été approuvés par Nordiq Canada.

3.0 Sanction, inscription et communications de la compétition

3.1 Sanction

Les Championnats sont sanctionnés par Nordiq Canada. L'inscription pour la sanction se fait par le biais du (de la) GCO. Les frais de sanction sont de 2000 \$.

Nordiq Canada soumet une demande de sanction pour les athlètes de la catégorie ouverte lors du départ groupé U20 lors des Nationaux et les règlements combinés de la FIS/Nordiq Canada seront appliqués lors de ces épreuves. Les frais de sanction de la FIS sont couverts par les frais de sanction mentionnés ci-dessus.

Nordiq Canada réalisera les exigences de sanction de la FIS en collaboration avec le (la) délégué(e) technique et le comité organisateur. Les exigences de la FIS comprennent : les formats et distances des épreuves, les numéros d'homologation des parcours, les coordonnées du CO et les coordonnées du (de la) DT.

Si Nordiq Canada a besoin d'envoyer une demande de sanction FIS Parasport pour les championnats canadiens, des frais de sanction additionnels de 500 \$ CA seront facturés au CO.

Certains écarts par rapport aux règlements de la FIS peuvent être envisagés par le (la) DT si les conditions locales nécessitent une adaptation pour tenir une compétition sécuritaire et équitable. Cependant, en toute circonstance, le (la) DT doit respecter l'esprit et l'intention des règlements de compétition et documenter tous les changements requis dans le rapport du (de la) DT pour la FIS.

Une visite des lieux par le (la) DT et le (la) DDS ou GCO de Nordiq Canada peut avoir lieu pendant l'été précédent l'événement lorsqu'un nouveau site a été développé. Le (la) DT, le (la) DDS, le (la) GCO, le (la) président(e) du CO et le (la) directeur(-trice) de compétition doivent s'entendre sur toute question technique ou concernant l'organisation au plus tard trois (3) mois avant la tenue de la compétition.

3.2 Avis de course

L'ébauche de l'avis de compétition doit être transmise au (à la) DT et au (à la) GCO/DDS pour approbation à la date convenue avec le (la) GCO/DDS.

L'avis final doit être disponible 60 jours avant la compétition. Une copie de l'avis doit être publiée sur le site web du CO et le lien doit être envoyé au (à la) GCO de Nordiq Canada afin d'être affiché au calendrier national sur le site web de Nordiq Canada.

L'avis de compétition doit être disponible dans les deux langues officielles.

L'avis de compétition doit inclure une clause d'annulation et/ou de report appropriée.

Le CO doit tenir compte du fait que la majorité des entraîneurs ne connaissent pas l'ensemble des dispositions du dossier technique, c'est pourquoi les renseignements pertinents relatifs aux courses et aux critères d'admissibilité des athlètes doivent être publiés sur les sites web de Nordiq Canada et de l'événement avec un lien vers le dossier technique.

Une fois l'avis de compétition publié, les décisions et les modifications concernant la compétition ou sa tenue doivent être publiées sur les sites web de Nordiq Canada et de l'événement.

À partir de quatre (4) semaines avant la compétition, le CO publiera sur le site d'inscription la liste de tous les concurrents inscrits comprenant le club, la division, l'équipe, l'institution scolaire, les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS, l'année de naissance, la catégorie de compétition, la catégorie paranordique (le cas échéant), de même que la liste des épreuves auxquelles les skieurs sont inscrits.

Les noms de club seront utilisés tels qu'ils sont inscrits dans la base de données des clubs sur le site web de Nordiq Canada. On peut abrégier le nom d'un club pour éliminer les termes génériques comme « nordique », « ski » et « club » selon l'espace disponible dans les listes de départs et de résultats.

Le nom des skieurs sera épilé selon ce qui est inscrit dans la LPC et la liste de licences soumise par Nordiq Canada au CO.

Les données de la FIS relatives à l'inscription seront tirées de la liste des points du site web de la FIS. Avant de publier ces données, les organisateurs doivent utiliser le protocole de validation inclus dans le logiciel Zone4.

Le CO doit respecter la confidentialité selon les lois municipales, provinciales et fédérales applicables.

3.3 Site web de la compétition

Le CO doit créer et gérer une section bilingue consacrée aux championnats sur le site web du CO et y publier toute l'information pertinente à l'événement.

L'information publiée sur le site doit comprendre les éléments suivants :

Informations avant l'événement

Avis de compétition, liste des commanditaires, renseignements sur les hôtels (lieux adaptés aux fauteuils roulants) et la location de véhicules, numéros de télécopieur et de téléphone et adresses courriel, horaire détaillé des épreuves et des activités, équipement disponible sur place, etc.

Informations pendant l'événement

Accueil des athlètes, liste des athlètes inscrits et confirmés, comptes-rendus quotidiens avec photos, résultats officiels (PDF ou HTML), liens vers les médias qui parlent de l'événement, galerie

de photos et autres informations pertinentes incluant les procès-verbaux des réunions des chefs d'équipe, les changements et les décisions du jury en lien avec le déroulement de l'événement.

Informations après l'événement

Remerciements chaleureux aux bénévoles et aux commanditaires, objets perdus, renseignements sur les championnats de l'année suivante, etc. Lien vers les résultats officiels.

Un lien vers la page des Nationaux sera publié sur www.nordiqcanada.ca.

3.4 Système d'inscription

Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordiq Canada doit être utilisé.

Le plan de gestion de l'événement doit comporter une procédure d'inscription en ligne. Le formulaire d'inscription en ligne doit être revu avec le (la) DDS ou le (la) GCO de Nordiq Canada. Les inscriptions doivent être ouvertes cinq (5) semaines avant la compétition.

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, le formulaire d'inscription doit demander les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS. Il doit aussi demander les coordonnées pour rejoindre l'entraîneur(e) ou le (la) chef d'équipe des athlètes.

Puisque les épreuves individuelles ou combinées de la catégorie ouverte des championnats canadiens sont aussi sanctionnées par la FIS, il faut inscrire sur le formulaire d'inscription le numéro des licences FIS et Nordiq Canada. Le CO n'a pas la responsabilité de remplir ce champ lorsque le concurrent a omis de le faire.

Les skieurs qui font partie de l'ÉNS, d'un CDEN ou d'une équipe universitaire ou d'entreprise doivent indiquer leur affiliation de club et d'équipe à l'inscription. Sinon, ils doivent s'inscrire avec leur affiliation de club.

Les noms de club seront utilisés tels qu'ils sont inscrits dans la base de données des clubs sur le site web de Nordiq Canada.

Le nom des skieurs sera épilé selon ce qui est inscrit dans la LPC soumise par Nordiq Canada au CO.

Les données de la FIS relatives à l'inscription seront tirées de la section « Bio des athlètes » sur le site web de la FIS.

La liste de confirmation finale doit être publiée sur le site web de l'événement dans les 48 heures suivant la fin de la période d'inscription. La liste doit être publiée sous le nom de club et indiquer le nom, les numéros de licence (Nordiq Canada et FIS), les courses et l'année de naissance des athlètes.

L'avis de course doit indiquer la date limite d'inscription, qui doit être au plus tôt sept (7) jours

avant et au plus tard deux (2) jours avant la première épreuve.

Une inscription distincte pour l'entraîneur doit accompagner l'inscription à l'événement. Cela facilite la distribution de la liste de confirmation et les communications de dernière minute avec les équipes concernant la modification des heures et des courses et les annulations.

4.0 Admissibilité des athlètes, inscriptions et frais

4.1 Catégories d'âge

Pour la saison de compétition 2022-23, les catégories d'âge comprennent les athlètes nés lors des années suivantes :

Catégorie	Nom de la sous-catégorie	Année de naissance pour la saison 2023-24
U16 Filles	U16 F1	2009
	U16 F2	2008
U18 Filles	U18 F1	2007
	U18 F2	2006
U20 féminin	U20 F1	2005
	U20 F2	2004
Senior Femmes	U23 féminin	2003, 2002 & 2001
	Senior Femmes	2001 et avant
Ski assis paranordique LW10-12 Femmes	N/A	N/A
Ski debout paranordique LW2-9 & B1-3 Femmes	N/A	N/A
U16 Garçons	U16 G1	2009
	U16 G2	2008

U18 Garçons	U18 G1	2007
	U18 G2	2006
U20 masculin	U20 M1	2005
	U20 M2	2004
Senior Hommes	Hommes U23	2003, 2002 & 2001
	Senior Hommes	2000 et avant
Ski assis paranordique LW10-12 Hommes	N/A	N/A
Ski debout paranordique LW2-9 & B1-3 Hommes	N/A	N/A

4.2 Admissibilité des athlètes

Tous les concurrents des championnats canadiens de Nordiq Canada doivent :

Détenir une licence de course de Nordiq Canada ou une licence de course associée de Nordiq Canada. Veuillez consulter la *Politique sur la licence de course* de Nordiq Canada.

Avoir plus de zéro point sur la LPC/LPC-Para courante. Les athlètes qui ne figurent pas sur la LPC/LPC-Para courante peuvent demander une exemption à cette exigence en envoyant une demande écrite au (à la) DDS avant la fin de la période d'inscription.

Les skieurs étrangers des catégories U20 et Ouverte doivent détenir une licence FIS.

Être membres en règle de Nordiq Canada ou, s'ils ne sont pas membres, n'avoir aucun problème/aucune infraction ou dette envers Nordiq Canada.

À l'inscription, tous les concurrents doivent indiquer le nom de leur club. Ils peuvent aussi indiquer le nom d'une équipe lorsqu'ils font partie d'une équipe nationale, d'un centre d'entraînement, d'une équipe d'entreprise ou universitaire ou d'une équipe régionale reconnue par Nordiq Canada.

Les athlètes licenciés par Nordiq Canada et la FIS doivent indiquer les deux numéros de licence sur le formulaire d'inscription, il doit donc y avoir un espace suffisant sur le formulaire pour y inscrire les deux numéros.

Pour que les licenciés FIS puissent accumuler des points FIS, un numéro de licence FIS valide doit apparaître dans la base de données de gestion d'épreuves. L'athlète ou son entraîneur peuvent vérifier auprès du CO si le numéro FIS figure bien dans la base de données des compétiteurs.

Les athlètes doivent également détenir une licence de la FIS pour être admissibles aux prix en argent dans les catégories ouvertes.

Les athlètes canadiens peuvent se procurer une licence de la FIS au bureau de Nordiq Canada.

Les skieurs paranordiques canadiens doivent détenir une licence FIS Parasport si la compétition est sanctionnée par FIS Parasport.

Le club et la division d'appartenance d'un athlète sont ceux dont le nom figure sur sa licence de compétition courante émise par Nordiq Canada (règlement 103.4 de Nordiq Canada).

La preuve de citoyenneté est la responsabilité de l'athlète et doit être déclarée sur le formulaire d'inscription des championnats canadiens.

La liste officielle des clubs en règle pour l'année en cours des championnats canadiens de ski est disponible sur le site web de Nordiq Canada.

4.3 Admissibilité des athlètes paranordiques

Les athlètes paranordiques doivent avoir une classification nationale ou internationale. S'il n'a pas été possible d'effectuer la classification nationale, l'athlète sera par défaut dans la classification la plus élevée de sa catégorie (LW12, LW9, B3).

La licence des guides paranordiques est la responsabilité de l'athlète avec une déficience visuelle. On ne s'attend pas à ce que les guides paient les frais d'inscription; cependant, tous les guides doivent signer le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques de Nordiq Canada disponible auprès des clubs organisateurs.

4.4 Admissibilité aux médailles des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada

La catégorie d'admissibilité permet aux athlètes de concourir pour les médailles et les récompenses des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada et les prix fournis par le CO ou les commanditaires. De plus, les skieurs appartenant à cette catégorie d'admissibilité peuvent gagner des points pour les classements cumulatifs canadiens (club, division ou individuel).

Pour être admissibles aux médailles, les skieurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Détenir une licence de course de Nordiq Canada; et
- Être citoyen(ne) canadien ou détenir une carte de résident permanent; et
- Si dans une catégorie d'âge admissible, pouvoir obtenir une licence FIS du Canada au moment de l'inscription aux courses.

4.5 Admissibilité partielle

Cette catégorie d'admissibilité permet aux athlètes de concourir pour des prix offerts par le CO ou des commanditaires, y compris des prix en espèces dans la catégorie ouverte. Cette catégorie d'admissibilité ne permet PAS aux skieurs de gagner des points pour les classements cumulatifs des championnats canadiens. Les skieurs appartenant à cette catégorie sont :

- Ceux qui détiennent une licence de compétition de Nordiq Canada, mais ne sont pas citoyens canadiens ou ne détiennent pas une carte de résident permanent; ou
- Les skieurs qui détiennent une licence de la FIS délivrée par leur association nationale de ski.

4.6 Admissibilité au CCUNC

Les étudiants peuvent s'inscrire à condition qu'ils soient inscrits à temps plein selon les règlements académiques de l'université, collège ou cégep où ils sont inscrits ou **inscrits à un minimum** de trois demi-cours (ou l'équivalent : 9 heures-crédits) pour la session lors de laquelle se déroule la compétition.

Consultez l'annexe B pour le formulaire d'admissibilité au CCUNC. Les athlètes CCUNC peuvent soumettre un formulaire équivalent sur approbation du (de la) GCO.

Les étudiants diplômés et ceux qui suivent des études combinées avec l'emploi sont aussi admissibles, à condition de fournir les documents indiqués ci-dessus. Les formulaires d'admissibilité complétés qui se trouvent à l'annexe B doivent être reçus par le (la) gestionnaire des événements et des officiels de Nordiq Canada avant la date limite indiquée sur les formulaires.

Les skieurs admissibles au CCUNC doivent également détenir une licence de compétition Nordiq Canada valide et figurer sur la LPC avec un total de point supérieur à zéro.

Les skieurs qui étudient dans une école étrangère, peu importe leur citoyenneté ou leur statut de licencié Nordiq Canada, ne sont pas admissibles aux médailles individuelles du CCUNC ou aux prix de catégorie lors des championnats canadiens. Cependant, un skieur, quelle que soit sa nationalité, peut concourir et gagner des médailles du CCUNC et marquer des points pour son école s'il est officiellement inscrit par l'établissement canadien sur le formulaire d'admissibilité du CCUNC dans l'annexe B.

4.7 Série de la coupe continentale FIS (COC)

Les pays peuvent demander que leurs épreuves nationales soient reconnues par la FIS si elles satisfont aux critères de la FIS pour les COC. En obtenant cette reconnaissance, les pays hôtes obtiennent des quotas de CM additionnels, un élément essentiel dans la préparation des athlètes canadiens pour les futures compétitions des championnats du monde de ski et des Jeux

olympiques/paralympiques.

La catégorie ouverte lors des compétitions de la FIS est sanctionnée par la FIS et Nordiq Canada. Les meilleurs skieurs juniors et seniors doivent s'inscrire dans la catégorie ouverte et seront préclassés ensemble. Les résultats peuvent inclure des sous-catégories composées d'athlètes seniors U20 et U23 à des fins de reconnaissance.

La FIS demande que toutes les compétitions (Coupe continentale & championnats canadiens de Nordiq Canada) se déroulent sur des parcours homologués par la FIS. Consultez https://nordiqcanada.ca/wp-content/uploads/2020-Homologation-Guidelines_FR-1.pdf https://nordiqcanada.ca/wp-content/uploads/2020-Homologation-Guidelines_FR-1.pdf pour voir les lignes directrices d'homologation actuelles de Nordiq Canada.

4.8 Considérations FIS Parasport

Selon les règles de classification de la FIS Parasport, le CO peut présenter des épreuves pour deux catégories de skieurs assis et debout en combinant les classes de skieurs debout (LW2-9 et B1-3) et assis (LW10-12) pour chacun des sexes.

Il peut y avoir des options de catégories paranordiques juniors à la discrétion du CO et sur approbation de Nordiq Canada. La catégorie ouverte pour chacun des sexes n'a qu'un seul classement et des prix pour les skieurs debout (LW2-9 et B1-3) et assis (LW10-12). Pour plus d'information sur la classification paranordique, veuillez consulter la page suivante sur le site web de Nordiq Canada : <https://nordiqcanada.ca/fr/skieurs-et-programmes/para-nordique/>.

4.9 Équipes d'entreprise ou de région

Nordiq Canada encourage les CO à reconnaître les équipes d'entreprise ou de région sur les listes de résultats. Pour qu'une équipe puisse être officiellement reconnue, une demande doit être soumise au (à la) DDS ou à son (sa) remplaçant(e). Nordiq Canada demande que l'équipe :

Contribue à l'entraînement et aux opportunités de compétition de ses athlètes et serve au moins 4 athlètes licenciés.

Soit une entreprise immatriculée ou un club à but non lucratif qui sert un auditoire plus vaste que les athlètes qui font partie d'un seul club de Nordiq Canada.

Soumette une demande formelle de « statut d'équipe » au (à la) DDS ou à son (sa) remplaçant(e) pour s'assurer que le nom officiel de l'équipe est disponible dans le système d'inscription des licences de Nordiq Canada. Nordiq Canada n'a aucune obligation de mettre à jour les dossiers des skieurs rétroactivement si le nom d'équipe n'est pas enregistré adéquatement ou si les athlètes ne l'indiquent pas lorsqu'ils renouvellent leur licence.

Les équipes d'entreprise ne doivent pas être pour une entreprise qui encourage le racisme ou tolère les préjugés sexistes ou le manque de respect à l'égard du sport, des bénévoles ou des

commanditaires.

4.10 Frais d'inscription

Des frais d'inscription de 50 \$ CA + TPS ont été déterminés comme frais communs; les frais d'inscription peuvent dépasser ce montant seulement sur approbation du (de la) DDS.

L'objectif est de ne pas décourager la participation à cause de frais trop élevés, tout en assurant la viabilité financière de l'événement.

Remarque : toute augmentation de frais doit être justifiée par une mise à jour budgétaire. Lorsqu'un CO réalise un profit d'exploitation de plus de 15 % sur les dépenses après une augmentation des frais, on s'attend à ce qu'il fasse un don au comité qui organise l'édition suivante des championnats canadiens de Nordiq Canada.

Afin d'encourager les inscriptions hâtives, nous invitons le CO à proposer une échelle tarifaire progressive qui comprend un prix avantageux pour ceux qui s'inscrivent tôt et une pénalité pour les inscriptions tardives, conformément au contexte décrit ci-dessus. Les frais d'inscription ne peuvent dépasser 50 \$ par inscription pendant la période d'inscription. Des frais de retard peuvent être ajoutés après la date limite d'inscription sur accord préalable de Nordiq Canada et du comité organisateur.

Pour les compétitions qui comptent plusieurs épreuves, on suggère d'offrir un forfait sur les inscriptions.

Les frais d'inscription doivent comprendre les frais d'accès aux pistes pour toutes les journées officielles d'épreuve et les journées d'entraînement. Les skieurs doivent avoir accès aux pistes de compétition au moins deux (2) jours avant le début des épreuves.

Lors des journées non officielles d'entraînement, les droits d'accès s'appliqueront à tous ceux qui utilisent les pistes.

Le CO doit recevoir le formulaire et les frais d'inscription dans un délai raisonnable (7 jours) avant le premier jour de compétition.

La liste de confirmation doit indiquer :

- Nom de l'athlète
- # de licence Nordiq Canada en vigueur

- # de licence FIS en vigueur
- Année de naissance
- Épreuves choisies
- Noms de club et d'équipe

Il n'y aura aucun remboursement pour les athlètes qui ne se présentent pas.

Le (la) DDS ou le (la) GCO peut approuver des « frais d'amélioration de la neige » de 5 \$/jour de compétition/athlète sur les sites qui organisent des événements de niveau 1 afin de couvrir les coûts de fabrication/entreposage de la neige dans le cadre du programme de gestion de la neige. Les frais ainsi collectés doivent être identifiés séparément dans la déclaration des revenus et des dépenses de l'événement et doivent être chargés à l'exploitant des installations pour compenser les frais de gestion de la neige directement liés à la préparation des pistes de l'événement. **Le CO est responsable de présenter un plan au (à la) GCO pour approbation huit (8) semaines avant le début de la compétition.**

4.11 Inscriptions gratuites

Lorsque l'on transmet une invitation particulière à des athlètes, à des équipes ou à des personnalités et que ces invitations comprennent une inscription gratuite, il faut préciser le nombre d'athlètes visés par l'invitation et les frais de déplacement inclus (incluant l'allocation journalière, si applicable) et donner des renseignements sur les repas et l'hébergement, les horaires, les primes pour les présences publiques, etc.

Cette façon de faire permettra d'éviter toute confusion ou mauvaise interprétation en ce qui a trait aux attentes et responsabilités de chacun. Une communication écrite avec l'athlète ou l'équipe assurera le bon déroulement de l'événement et pourra servir de référence lors de discussion ou négociation ultérieure.

Les membres des équipes nationales Or et Argent, ainsi que les athlètes des équipes de coupe du monde paranordique et de développement paranordique se verront offrir une inscription gratuite. Le CO fournira un code d'inscription pour les athlètes de l'équipe nationale. Nordiq Canada doit fournir un CO la liste des athlètes qui ont droit à l'inscription gratuite avant le début de la période d'inscription.

Le CO doit communiquer avec le (la) coordonnateur(-trice) du marketing et des communications ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) pour élaborer un plan de marketing qui maximise la valeur promotionnelle et publicitaire de ces athlètes pendant les essais.

5.0 Distances et horaire

5.1 Distances et techniques

Aucune épreuve ne doit être programmée en même temps qu'une autre.

Le (la) DDS de Nordiq Canada va travailler avec le CO, le CTE, le GTONC et le personnel HP pour fournir et approuver la liste et l'horaire des épreuves de la compétition. Ces informations seront précisées dans le contrat de l'organisateur.

L'horaire doit être conçu de façon à permettre aux entraîneurs d'apporter le soutien requis à tous les groupes d'âge.

6.0 Préclassement des épreuves

6.1 Courses avec départ par intervalle

La LPC de distance sera utilisée pour le préclassement de toutes les catégories.

Pour chaque catégorie, les skieurs seront groupés selon le nombre total de skieurs dans la catégorie combinée.

Dans le cas de jours de distance communs aux nationaux, les catégories U20, Ouverte et U16/U18 peuvent être combinées selon les conditions de piste et météorologiques par une décision du jury ou un accord préalable entre et le CO. Les positions de départ seront ensuite assignées au hasard au sein de chaque groupe selon la LPC. Le jury décidera de l'ordre de départ de chaque groupe en tenant compte des conditions d'enneigement ou de l'état de la piste.

Seul le jury pourra apporter des changements aux listes de départ vérifiées, et ce, dans des cas exceptionnels.

Il est possible que le (la) directeur(-trice) du développement sportif de Nordiq Canada recommande un préclassement spécifique au jury sur réception d'une demande écrite de la part de la division d'un(e) athlète au moins une semaine avant le début des courses. Cependant, une telle demande doit s'appuyer sur des motifs exceptionnels pour justifier une amélioration du préclassement. Si la requête est acceptée, un(e) athlète senior ou junior prendra le départ d'après le nombre de points assignés suivant la décision du jury.

6.2 Épreuves à départ groupé

Dans toutes les catégories hommes et femmes, la répartition en groupes de départ et l'attribution des dossards se fera selon le classement actuel de l'athlète sur la LPC de distance, qui comprend le résultat d'une épreuve à départ individuel qui aura eu lieu précédemment pendant les Nationaux. Nordiq Canada va calculer la LPC de distance ad hoc.

Le (la) meilleur(e) athlète aura la position un (1) sur la grille de départ.

Les compétitions à départ groupé doivent utiliser une grille de départ en chevron.

6.3 Sprint individuel

:

Il y aura une catégorie pour cette compétition : ouverte (U20 + U23 + senior)

- Tous les athlètes doivent s'inscrire dans la catégorie d'âge qui correspond à leur date de naissance
- Il y aura deux rondes d'éliminatoires et de finales
- ouverte (1-30) - Les 30 meilleurs athlètes des qualifications, peu importe la catégorie d'âge
- U20 SEULEMENT comprend les 30 athlètes U20 suivants au classement qui ne font pas partie du top 30

- Les athlètes U20 qui terminent dans le top 30 lors des qualifications seront placés dans la catégorie OUVRETE pour les éliminatoires et les finales
- Les athlètes U23 ou senior qui ne se qualifient pas dans le top 30 ne continuent pas vers les éliminatoires.

Les vagues éliminatoires doivent être chronométrées; le protocole 325.4.2.7 de la FIS est utilisé pour le processus d'avancement.

325.4.2.7. Les 1er et 2e skieurs de chaque vague avancent, en plus des deux prochains skieurs les plus rapides des vagues de quart de finale, classés 3e et 4e. L'avancement à la finale A suivra le même protocole. Consultez l'annexe C pour savoir comment combler les places libres.

Chaque vague de sprint (catégorie ouverte) doit se dérouler conformément au protocole de la FIS. Les épreuves de sprint qui ne comportent pas de finale B (conformément à l'annexe C) doivent avoir le même temps de repos entre chaque vague des qualifications. Le temps entre les vagues dépend de la distance du parcours.

Entre la fin des vagues de qualification et la première vague de quart de finale senior, le CO doit allouer une période de repos de 1,5 h à 2 heures aux athlètes qualifiés.

Les skieurs CCUNC doivent être préclassés dans la catégorie ouverte et identifiés dans les résultats des qualifications de sprint pour les prix universitaires.

Les formats et distances pour les catégories U16 et U18 seront convenus par le (la) DDS, le (la) DHP et le CO et doivent respecter le modèle de compétition de Nordiq Canada.

6.4 Sprint par équipe

Les équipes de sprint des clubs sont formées de skieurs d'un même club ou, dans le cas de la catégorie CCUNC, d'une même institution scolaire/université. Les athlètes paranordiques peuvent être intégrés dans l'équipe qui convient à leur âge et vont skier sur le parcours approprié à leur classification.

Les skieurs étrangers peuvent participer à une épreuve de sprint par équipe, à condition qu'ils soient tous membres d'un même club ou d'une même université; ils ne sont cependant pas admissibles aux médailles des championnats canadiens de Nordiq Canada. Les centres régionaux d'entraînement ne peuvent pas présenter d'équipe à une épreuve de sprint par équipe.

Les équipes de démonstration peuvent être acceptées à la discrétion du jury.

Les catégories admissibles sont les suivantes :

- Sprint par équipe Ouvert/U20 : par genre, c.-à-d. équipes masculines et féminines, sans restriction concernant l'âge des athlètes; 2 x 4 boucles x 0,7 km.
- Sprint par équipe U16 et U18; par genre avec des athlètes U16 et U18; 2 x 3 boucles x 0,7 km.

- Sprint par équipe CCUNC : représentation par sexe des écoles canadiennes seulement avec des étudiants universitaires de tous les âges (ou tel que défini par CCUNC). 2 x 4 boucles x 0,7 km.

Ordre de départ

Une qualification de sprint individuel sera ouverte à tous les athlètes, peu importe s'ils font partie d'une équipe ou non, et les résultats compteront pour la LPC.

Les équipes sont préclassées selon le temps combiné des qualifications. Ces temps seront utilisés pour préclasser les équipes en vagues de finale A, B, C, D, etc.

L'ordre des finales de sprint sera communiqué selon la décision du jury.

Tous les horaires doivent être approuvés par le jury.

Les athlètes ont le droit de participer à plus d'une épreuve de sprint par équipe (ex. : défi masculin, catégorie ouverte et/ou CCUNC).

On ne tient pas compte de la nationalité pour placer les équipes sur la grille de départ.

En plus des règles d'avancement ci-dessus, les sprints suivent les règlements de la FIS, plus les deux conditions suivantes :

Les postes de fartage pourront être disposés uniquement aux endroits désignés et ne pourront être installés avant que le jury n'ait inspecté la taille du stade et revu le format de l'épreuve et le nombre de concurrents dans les vagues. Chaque équipe n'a droit dans cet espace qu'à un seul membre du personnel et un seul banc de fartage dans cette zone.

Les équipes doivent être formées de skieurs d'un même club pour le sprint par équipe. Seuls les résultats du sprint par équipe sont utilisés pour calculer les pointages totaux. Les médailles des championnats seront remises pour les épreuves de sprint par club.

Le classement final est déterminé par les résultats de la finale. Si une équipe participe à la qualification, mais pas à la finale, elle est considérée comme DNS pour le sprint par équipe. Les résultats de la qualification et les points qui en découlent sont toujours valides. Cependant, le résultat de qualification n'est pas considéré pour les médailles ou les points cumulatifs.

7.0 Parcours et entretien

7.1 Normes d'homologation

Toutes les épreuves sanctionnées par la FIS doivent avoir lieu sur des parcours homologués par la

FIS. Le site hôte doit avoir des parcours homologués par la FIS pour les différents formats de compétition qui sont assignés au niveau ouvert. Les nouvelles lignes directrices canadiennes indiquant le processus d'homologation des parcours de course se trouvent sur le site web de Nordiq Canada.

Toutes les épreuves sanctionnées par la FIS Parasport doivent se dérouler sur des parcours homologués par la FIS Parasport. Le site hôte doit avoir des parcours homologués par la FIS Parasport pour les différents formats de compétition qui sont assignés aux épreuves paranordiques.

De plus, il doit y avoir un terrain raisonnable pour accommoder les catégories U16 et U18 supplémentaires qui sont dans les limites établies dans la section 311 des règlements de compétition (RCI-RCC). Le balisage des parcours doit être fait selon les règlements de compétition et le manuel des officiels.

7.2 Parcours de course

Le site hôte doit comporter une bonne variété de parcours adaptés à tous les formats d'épreuve et à toutes les catégories des championnats canadiens de Nordiq Canada. Le terrain doit convenir aux skieurs masculins et féminins des catégories senior et U20 qui courent ensemble.

Les normes d'homologation sont soumises aux dispositions de la section 311.2.5 des règlements RCI-RCC. Le balisage des parcours doit être conforme à l'article 311.4 et au Guide des officiels de compétition.

7.3 Équipement pour l'entretien des pistes

Le CO doit garantir à Nordiq Canada, et plus encore aux entraîneurs et aux athlètes, qu'il a pris les mesures nécessaires pour obtenir les meilleures pistes possible pour la course, même dans des conditions difficiles de glace, de neige abondante et de pluie.

L'équipement d'entretien doit comprendre :

- Un véhicule de traçage pleine largeur équipé d'un rénovateur à commande hydraulique
Un véhicule de traçage Alpine à double trace ou son équivalent à trace simple (de type Bachler)
- La capacité d'étendre du fertilisant pour améliorer la trace en conditions de neige molle
- La capacité de tracer plusieurs pistes classiques à une distance minimale de 1,20 mètre mesurée à partir du milieu de chaque paire de traces
- Un rénovateur ou un outil de damage tracté par une motoneige afin d'améliorer l'état du parcours lors de précipitations abondantes à des températures qui limitent l'utilisation du tracteur à chenilles

Les ressources pour effectuer le traçage doivent être suffisantes et flexibles afin de permettre le traçage à tout moment pour optimiser la préparation des pistes.

7.4 Balisage et inspection des parcours

Les parcours d'épreuve doivent être tracés pour l'inspection deux (2) jours avant la tenue de la première épreuve.

Les indications doivent être claires par rapport à la direction à suivre pour les athlètes du volet olympique et les athlètes paranordiques et leur guide.

Les cartes de parcours de toutes les épreuves avec l'élévation doivent être disponibles en ligne au moins une (1) semaine avant le début de la compétition. Il est recommandé de remettre à chaque équipe un ensemble de cartes laminées à afficher dans les locaux de fartage.

Pour l'entraînement officiel (la journée précédant les épreuves), les parcours, incluant le stade, doivent être préparés et balisés de la même façon que pendant les épreuves (article 311.4 des règlements de compétition).

8.0 Chronométrage et résultat

8.1 Normes de chronométrage/production des résultats

Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordiq Canada (p. ex., Zone4) doit être utilisé. Des logiciels qui peuvent être reliés directement à l'équipement de chronométrage et diffuser en direct de façon continue sont requis.

Le logiciel choisi doit pouvoir accommoder tous les formats communs en compétition. Le système doit pouvoir gérer plusieurs épreuves, des catégories simples et combinées et des sous-catégories.

Les résultats paranordiques doivent comprendre les pourcentages pour les techniques classique et libre, les résultats en temps réel et en temps calculé et les listes de départ de poursuite. Les résultats des épreuves paranordiques sont tirés de l'application d'un système de pourcentage basé sur le temps. Le processus pour ce calcul se trouve dans les règlements au www.paralympic.org.

Le logiciel doit également avoir un service de dépannage en vigueur ou un manuel qui peut être consulté rapidement et efficacement en cas d'urgence.

Des listes de départ et de résultats comportant les renseignements habituels (conditions de météo, identification des commanditaires, etc.) doivent être produites avec les temps de passage et les temps finaux, le tout dans le format approuvé par Nordiq Canada.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure de début de la compétition et l'intervalle de départ de chacun des concurrents.

La liste de départ doit comporter le nom des membres du jury, la catégorie, le numéro de dossard, le nom, le nom du club, celui de l'équipe et de la division, la distance totale de la course, le nombre de boucles composant la distance et l'heure du départ, le numéro de dossard, le nom, le nom du club, celui de l'équipe et de la division, la distance totale de la course, le nombre de tours composant la distance et l'heure du départ.

Le logiciel doit pouvoir produire les résultats en différents formats (c.-à-d. XLS, PDF, .cvs et XML).

Une diffusion en direct des résultats est attendue lors des championnats. Le CO doit tester le module de résultats en direct avec une course préparatoire pour s'assurer que les systèmes sont compatibles avant la compétition.

Les officiels du chronométrage et les assistants techniques qui auront à travailler avec le logiciel de gestion d'événement doivent l'avoir déjà utilisé et être familiers avec ses fonctions.

8.2 Équipement de chronométrage

Nordiq Canada demande que les temps de départ et d'arrivée soient générés de façon électronique par un système de sauvegarde complètement indépendant.

L'appareil de chronométrage (c.-à-d., Summit Systems, etc.) doit être dans un abri fermé et chauffé.

Pour les épreuves à départ individuel, l'utilisation d'un portillon de départ électronique relié à un chronomètre à affichage grand format qui indique le décompte du temps est requise. Le portillon doit être équipé d'un poteau de chaque côté pour éviter que les athlètes ne puissent prendre le départ sans ouvrir le portillon, et ce, dans les deux techniques. Si le portillon n'est pas assez large pour que les skieurs assis puissent effectuer un départ régulier, ils peuvent partir à l'extérieur du portillon, dans le corridor des départs tardifs.

Le temps de l'athlète est enregistré par une cellule photo-électrique au moment où il (elle) franchit la ligne d'arrivée.

Pour toutes les épreuves à départ groupé ou les sprints, il doit y avoir une caméra d'arrivée de modèle approuvé. Le personnel de l'épreuve doit être formé adéquatement pour utiliser cet équipement.

Les contrôleurs doivent recevoir une formation sur l'utilisation de l'équipement pour vérifier la technique ou d'autres infractions à des endroits clés du parcours.

Le rapport de chronométrage des données de la FIS doit être rempli par le fournisseur de services de chronométrage en temps opportun après chaque jour de compétition pour permettre à la FIS de valider les points.

8.3 Résultats

La publication des résultats de la compétition doit respecter le format indiqué ci-dessous, conformément aux RCC-RCI. Les résultats officiels doivent indiquer :

Résultats officiels du volet olympique

- Les membres du jury
- Les conditions météorologiques
- # de boucles et distance totale pour chacune des catégories
- Technique et catégorie
- Classement
Numéro du dossard
- Le nom
- L'année de naissance
- La sous-catégorie
- Le sous-classement
- Le club, la division, l'équipe et l'université, le cas échéant
- Les numéros de licences Nordiq Canada et FIS
- Temps total
- Temps derrière le meneur
- Athlète sanctionné par le jury avec le numéro du règlement et la justification

Résultats officiels paranordiques

- Les membres du jury
- Les conditions météorologiques
- # de boucles et distance totale pour chacune des catégories
- Technique et catégorie
- Classement
Numéro du dossard
- Le nom
- L'année de naissance
- Sous-catégorie

Sous-classement
- Club, division, équipe et université (le cas échéant)

Classification (paranordique)

- Les numéros de licences Nordiq Canada et FIS
- Temps total et temps calculé (paranordique)
- Temps derrière le meneur
- Athlète sanctionné par le jury avec le numéro du règlement et la justification

01/09/2017

Print Results – Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic | Zone4.ca



Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic – Results

2017-03-21 – Canmore Nordic Centre

Jury

Technical Delegate	Pierre Millette
Assistant Technical Deleg...	Dirk Rohde
Chief of Competition	Mike Norton
CCC Race Director	Dave Dyer

Weather

Conditions	Partly Cloudy
Air Temperature	1.6
Snow Conditions	Transformed
Snow Temperature	-2

Open Men – Official

15km (4 x 3.75km)

Name	Nation	Province	Time	Diffs
1 Devon Kershaw Bib: 589 1982 6521 3100006 Ontario Onaping Falls Nordic CNST	CAN	ON	0:45:05.3	
2 Dag Frode Trolleboe Bib: 607 1993 25050 3421788 University of Denver	NOR		0:45:49.9	+44.6
3 Moritz Madlener Bib: 609 1993 23184 3200426 University of Denver	GER		0:45:52.1	+46.8
4 Graeme Killick Bib: 596 1989 14133 3100175 Alberta Ptarmigan Nordic AWCA	CAN	AB	0:46:14.5	+1:09.2
5 David Palmer Bib: 592 1993 18506 3100292 British Columbia Black Jack Ski Club	CAN	BC	0:46:27.8	+1:22.5
6 Eivind Romberg Kvaale Bib: 586 1994 27236 3422243 University of Denver	NOR		0:46:30.3	+1:25.0
7 Graham Nishikawa Bib: 591 1983 12673 3100034 Yukon Whitehorse Ski Club CPNST	CAN	YT	0:46:31.8	+1:26.5
8 Michael Somppi Bib: 612 1988 13526 3100160 Ontario Lappe Nordic NTDC TBay	CAN	ON	0:46:44.8	+1:39.5
9 Thomas Hardy Bib: 554 1995 23611 3100244 British Columbia Telemark Nordic	CAN	BC	0:47:10.5	+2:05.2
10 Evan Palmer-Charrette Bib: 590 1994 22598 3100283 Ontario Lappe Nordic NTDC TBay	CAN	ON	0:47:10.8	+2:05.5
11 Russell Kennedy Bib: 611 1991 25625 3100268 Alberta Canmore Nordic Team R.A.D.	CAN	AB	0:47:13.0	+2:07.7
12 Julien Lamoureux Bib: 602 1994 21454 3100301 Quebec Montériski CNEPH	CAN	QC	0:47:39.8	+2:34.5
13 Jack Carlyle Bib: 593 1993 19782 3100266 Ontario Soo Finnish AWCA	CAN	ON	0:47:52.6	+2:47.3
14 Rogan Brown Bib: 606 1991 22919 3530550 Sun Valley SEF	USA		0:47:58.7	+2:53.4
15 Gareth Williams Bib: 613 1997 25705 3100351 British Columbia Telemark Nordic BCST Junior: 1/48	CAN	BC	0:48:01.6	+2:56.3
16 Kevin Sandau Bib: 600 1988 13504 3100128 Alberta Foothills Nordic	CAN	AB	0:48:08.5	+3:03.2
17 Ryan Jackson Bib: 575 1997 28149 3100380 Ontario Team Hardwood Junior: 2/48	CAN	ON	0:48:12.2	+3:06.9

https://zone4.ca/race/1431e7dc-0a94-11e7-adaf-0a30a7b0db55/print_results/78a5f15c-0de3-11e7-aad6-003018c04ae6

1/5

Le CO doit produire un fichier de résultats distinct pour : les épreuves olympiques et paralympiques et utiliser les appellations conventionnelles des fichiers d'épreuves fournies par le groupe de travail des officiels de Nordiq Canada.

Pour les épreuves de la catégorie ouverte sanctionnées par la FIS, les données sur l'homologation des pistes et le numéro d'homologation FIS doivent apparaître dans l'espace réservé aux commentaires entre l'en-tête et le tableau des résultats.

Pour les épreuves du CCUNC, des fichiers de résultats distincts et intitulés Championnats canadiens canadiens de ski du CCUNC doivent être produits.

Les résultats du CCUNC doivent comprendre le rang, le numéro de dossard, le nom, le nom de l'équipe universitaire, le temps final et le temps séparant le concurrent du vainqueur.

L'organisateur doit publier les documents suivants :

Sur place (copie papier) : les résultats complets (non officiels, suivis des résultats officiels) affichés sur le tableau des résultats conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada. De plus, des exemplaires des résultats doivent être remis aux équipes et à ceux qui en font la demande seulement en cas de problème majeur avec la plateforme de résultats en ligne.

Les résultats complets, non officiels suivis des résultats officiels, affichés en ligne conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada.

Les résultats doivent aussi être affichés sur le site web de l'événement en format PDF ou HTML pouvant être consultés ou téléchargés. Ces documents doivent être présentés dans un format facile à imprimer.

Les résultats doivent également être reconnus par un système de résultats capable de communiquer avec la base de données de la LPC et le registre de compétition de la FIS.

Comme de nombreuses personnes à travers le pays suivront le déroulement des épreuves et voudront obtenir les résultats en ligne, le CO doit disposer d'un accès Internet sur place afin de diffuser les résultats le plus rapidement possible après chacune des épreuves. On doit diffuser en continu les temps de passage ou les résultats non officiels et effectuer la mise à jour en diffusant les résultats officiels dès que ceux-ci sont approuvés par le jury.

8.4 Épreuve ouverte sanctionnée par la FIS

Pour les épreuves de la catégorie ouverte sanctionnées par la FIS, les données sur l'homologation des pistes et le numéro d'homologation FIS doivent apparaître dans l'espace réservé aux commentaires entre l'en-tête et le tableau des résultats.

Pour la catégorie ouverte, le rapport de chronométrage FIS doit être complété selon les spécifications de la FIS par le fournisseur de service de chronométrage dans les 24 heures suivant la fin de chacune des compétitions.

8.5 Exigences générales concernant les résultats

Le nom des fichiers de course doit inclure le nom de l'épreuve, le format de course/la distance et indiquer si la liste est une liste de départ ou une liste de résultats (p. ex., WJR

Trials–Int. 10/15 km CI Final Results). Remarque pour les utilisateurs de Zone4 : le site est déjà indiqué avec la clé de club sur Zone4, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire dans le nom du fichier.

Le logo du commanditaire en titre et du commanditaire du jour doivent accompagner le logo de Nordiq Canada et du CO sur l'en-tête de chaque page de résultats. Les logos des commanditaires du CO et des partenaires publics doivent se trouver en pied de page des listes de résultats.

Si une épreuve est désignée comme une épreuve CCUNC ou les Nationaux, des résultats distincts doivent être produits pour les catégories universitaires. Ces listes doivent comprendre le classement, le numéro de dossard, le nom, le nom de l'équipe universitaire et le temps final.

L'organisateur doit publier les documents suivants :

les résultats complets (non officiels, suivis des résultats officiels) publiés en ligne conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada.

Un lien vers les résultats doit se trouver sur le site web de la compétition.

Les résultats doivent également être imprimables (PDF ou HTML) sur un système de résultats reconnu capable de se connecter avec la base de données de la LPC et le registre des événements FIS.

9 Points de la compétition

9.1 Liste des points canadiens

Les points de la liste des points canadiens (LPC) et la liste des points canadiens paranordiques (LPCPN) sont calculés pour chaque épreuve individuelle des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada et sont ajoutés au classement de la LPC pour la période appropriée, conformément aux règlements de la LPC.

Seuls les coureurs ayant été classés dans des épreuves de distances communes seront combinés aux fins du calcul des points.

9.2 Points FIS

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, c'est-à-dire les épreuves individuelles dans la catégorie ouverte, le (la) DT est responsable de remplir le rapport du (de la) DT en ligne pour la FIS et de confirmer les calculs de pénalités.

Les points de la FIS sont calculés pour toutes les épreuves individuelles de la catégorie ouverte (pour les détenteurs de la licence FIS seulement).

Les points FIS présentés dans le format requis (XML) doivent être transmis en ligne par Zone4 au système en ligne de la FIS.

La gestion et la transmission des points FIS sont sous la responsabilité du (de la) GE.

10.0 Personnel technique et jury

10.1 Délégué(e) technique (DT), délégué(e) technique adjoint(e) (DTA)

Le (la) DT et le (la) DT adjoint(e) (DTA) sont nommés par le groupe de travail des officiels de Nordiq Canada.

Nordiq Canada confirme ces nominations au CO et transmet au (à la) DT le nom et l'adresse du (de la) président(e) du comité d'épreuve avant le 1^{er} novembre 2022.

Par la suite, les communications se font directement entre le (la) président(e) du comité d'épreuve, le (la) DT, le (la) DTA et le (la) GCO/DDS.

Tous les frais raisonnables de déplacement, d'essence et d'hébergement du (de la) DT sont à la charge de Nordiq Canada pour l'événement.

Tous les frais raisonnables de déplacement, d'essence et d'hébergement du (de la) DTA sont à la charge du CO pour l'événement, conformément à la politique sur les voyages et frais de déplacement de Nordiq Canada.

Les dépenses du (de la) DT doivent également être couvertes par le CO si une visite préalable est requise. L'allocation quotidienne du (de la) DT doit être payée au moment où il ou elle arrive sur place. Le montant est déterminé selon les taux journaliers de Nordiq Canada. La politique de voyage de Nordiq Canada peut être consultée à titre de référence au www.nordiqcanada.ca.

Si possible, on désigne, avec la permission du comité des événements de Nordiq Canada, un(e) apprenti(e) DT (un nouveau niveau III) de la région hôte pour qu'il (elle) aide le (la) DT avec la permission du GTONC. Les dépenses de l'apprenti(e) doivent être partagées entre l'apprenti(e), sa division et son club.

10.2 Directeur(-trice) du développement sportif et/ou gestionnaire des compétitions et des officiels

Le (la) directeur(-trice) du développement sportif ou le (la) gestionnaire des compétitions est

la personne de Nordiq Canada assignée aux championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Les tâches du (de la) DDS/GCO ou de son (sa) remplaçant(e) désigné(e) sont :

Être le directeur ou la directrice de course de Nordiq Canada et membre du jury.

Représenter les intérêts de Nordiq Canada.

Organiser et réaliser une visite d'inspection des nouveaux sites intéressés à tenir les épreuves de niveau I.

Veiller à ce que le contrat d'organisateur soit signé par le CO et Nordiq Canada.

Veiller à ce que tous les éléments du contrat de l'organisateur soient remplis.

Superviser le déroulement de l'événement en appliquant les dispositions du dossier technique de Nordiq Canada et du contrat de l'organisateur en vigueur. Au besoin, faire rapport de toute difficulté au (à la) DDS de Nordiq Canada.

Coordonner et soutenir le travail des membres du jury en leur fournissant les avis et les renseignements requis.

Superviser et gérer la production et la diffusion des résultats cumulés.

Coordonner la production des résultats des courses en xml et les classements selon les calculs FIS et LPC.

Collaborer avec l'organisateur pour veiller au respect des dispositions sur le marketing et la commandite.

Demeurer en relation avec le (la) DT et le comité organisateur tout au long de la saison afin de discuter des bonnes pratiques et de tout problème pouvant survenir.

Les frais d'hébergement du (de la) DDS/GCO ou la personne désignée pour le (la) remplacer sont la responsabilité du CO.

10.3 Composition et rôle du jury

Le jury des championnats canadiens de Nordiq Canada est composé des personnes suivantes :

- Délégué(e) technique de la FIS – président(e) du jury
- Directeur de compétition
- Directeur de course de Nordiq Canada
- Délégué(e) technique adjoint(e)
- Membre international(e) du jury (au besoin et sur approbation du [de la] DDS)

À la discrétion du jury, d'autres experts peuvent être invités à assister aux réunions du jury à titre d'observateurs. Les apprentis DT auront un statut d'observateur au sein du jury. Les observateurs n'ont pas le droit de vote sur les décisions du jury.

Les membres du jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe.

Le jury doit se réunir une heure avant le départ de chaque épreuve, une heure après la tenue de chaque épreuve et à tout autre moment jugé nécessaire.

Le CO doit nommer un(e) secrétaire du jury qui aura la responsabilité de préparer la salle de réunion, rédiger le compte-rendu et distribuer à tous les membres du jury les cartes de parcours, les résultats d'épreuve, les documents et formulaires relatifs aux tâches du jury (protêt, appel, sanction d'épreuve).

10.4 Réunion des chefs d'équipe

Toutes les réunions des chefs d'équipe auront lieu virtuellement.

La réunion des chefs d'équipe initiale doit se tenir la veille de la compétition, conformément à l'article 305 des règlements de compétition. Le (la) DT et le jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe.

Le (la) DT dirigera la rencontre et abordera toutes les modifications aux règlements qui doivent être appliquées pendant la compétition ou lors de la première épreuve.

D'autres réunions auront lieu chaque jour pour le jour de compétition suivant.

Chaque division doit identifier un(e) porte-parole de la division au (à la) secrétaire de compétition deux (2) jours avant la première réunion des chefs d'équipe.

Utilisation d'un outil de réunion en ligne disponible sur le marché.

Le CO fournira un lien pour la réunion des entraîneurs au plus tard à midi le jour de la réunion. Des services de traduction doivent être offerts à toutes les réunions des chefs d'équipe.

Le CO peut obtenir au besoin un modèle de présentation PowerPoint préparé par Nordiq Canada pour la réunion des chefs d'équipe.

Les préclassements pour les épreuves suivantes doivent être disponibles le soir précédent, lors de la réunion des chefs d'équipe; les corrections doivent être remises au bureau de course au moins quatre (4) heures avant la réunion des chefs d'équipe pour permettre la publication en ligne des listes de départ avant le début de la réunion pour les épreuves du lendemain.

Une version imprimable de la liste des départs pour la prochaine journée de course doit se trouver en ligne avant le début du jour de course.

La liste des concurrents du CO doit indiquer tous les abandons et confirmer l'orthographe des noms, les sous-catégories d'âge, les points canadiens et FIS, les numéros de licences Nordiq Canada et FIS, le club, l'équipe et l'affiliation nationale de chacun des athlètes lors de ces réunions.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure de début de la compétition et l'intervalle de départ de chacun des concurrents.

11.0 Installations sur place

11.1 Plan d'action d'urgence

Le CO doit avoir un plan pour sécuriser le site en cas d'événements imprévus comme une température défavorable, une menace à la sécurité et des situations qui demandent l'évacuation des lieux.

Le plan d'évacuation d'urgence doit être affiché visiblement et revu lors de la réunion des entraîneurs.

Le CO doit également présenter un plan d'action d'urgence au (à la) directeur(-trice) de course de Nordiq Canada avant le premier jour d'entraînement officiel.

11.2 Services médicaux sur place

11.2.1 Postes de premiers soins

Un service de premiers soins doit être disponible pour tous. Les postes de premiers soins doivent se situer dans des endroits facilement accessibles. Les postes de premiers soins doivent être équipés pour offrir tous les traitements de premiers soins et gérer les situations d'urgence.

Du personnel qualifié doit se trouver aux postes de premiers soins une heure avant l'heure de début de la compétition, pendant la compétition et une heure après la fin de la dernière course. Ce personnel doit également être disponible pendant les jours d'entraînement officiel. Tous les premiers répondants formés doivent détenir une certification de premiers soins reconnus. Les ambulanciers certifiés, les médecins agréés et les infirmières sont considérés comme du personnel qualifié.

Il est obligatoire d'avoir un défibrillateur externe automatisé (DEA) sur place dans le poste de premiers soins principal.

Les officiels sur le parcours doivent avoir une trousse de premiers soins et de l'eau avec eux.

11.2.3 Hôpital et service d'ambulance

Le CO doit informer les services d'urgence locaux (hôpitaux, équipes de services médicaux d'urgence, etc.) de la tenue de l'événement. On doit les encourager à faire partie du processus de préparation de la compétition.

On doit favoriser la présence de véhicules de services d'urgence pendant la compétition et pendant la période d'entraînement avant la compétition. Le site de compétition doit être accessible aux équipes de services médicaux d'urgence du 911. Ils doivent avoir accès à la totalité du parcours et pouvoir sortir du site par des routes publiques.

Le CO doit afficher l'adresse ou le code postal des installations sur la porte d'entrée de la bâtisse principale. Le CO doit donner l'adresse et le code postal à tous les participants lors de la réunion des entraîneurs. Il est aussi recommandé d'indiquer l'adresse sur la trousse d'informations du club pour les situations d'urgence.

11.3 Installations pour se réchauffer et toilettes

Comme les athlètes et les entraîneurs ne seront pas tous présents en même temps, le site de compétition doit prévoir des abris fermés qui permet aux inscrits de bénéficier d'un espace approprié. Les aires doivent être accessibles aux athlètes paranordiques.

Des endroits distincts doivent être disponibles pour les deux genres. On doit également offrir aux athlètes un espace distinct pour qu'ils puissent enlever leurs vêtements de compétition

mouillés et enfiler des vêtements secs.

Des toilettes accessibles doivent être disponibles pour les athlètes, les entraîneurs et les officiels. Il doit y avoir une toilette pour chaque tranche de 75 personnes. Les toilettes à chasse d'eau sont préférables, mais des toilettes portatives louées sont suffisantes si elles sont vidées quotidiennement.

Les toilettes doivent être inspectées régulièrement pendant la journée et réapprovisionnées au besoin. Il s'agit d'un service essentiel qui sera en forte demande les jours de course.

Il doit y avoir des stations de lavage des mains ou du gel désinfectant dans toutes les toilettes.

11.4 Installations de fartage

Sur approbation du (de la) DDS de Nordiq Canada, l'utilisation des cabines de fartage peut être facturée selon un tarif convenu. Des tentes adéquatement chauffées, éclairées et ventilées sont également une option. Des salles de fartage accessibles doivent être fournies aux équipes qui en font la demande.

On doit être en mesure d'offrir des locaux de fartage distincts, abrités et de dimensions adéquates. L'espace fourni doit respecter les lignes directrices suivantes :

Jusqu'à 8 athlètes = 1 table (2 formes)

8 à 16 athlètes = 2 tables (4 formes) ou la taille d'une cabine réglementaire (8'x12')

16 à 24 athlètes = 3 tables (6 formes)

Plus de 24 athlètes = 4 tables (8 formes) ou la taille de deux cabines réglementaires (8'x12')

Les équipes peuvent louer des tentes au CO afin de bénéficier d'un espace additionnel selon un prix raisonnable sur le marché et sur approbation du (de la) DDS/GCO. Pour 500 athlètes, le minimum recommandé est 200 ampères.

Il est aussi recommandé d'ajouter une alimentation électrique et des espaces additionnels de fartage et de stationnement à l'extérieur. Si les équipes ont besoin de ce type d'emplacement, elles doivent le faire savoir aux responsables du site au moins deux mois avant l'événement.

Chaque roulotte mobile ou installation permanente de fartage doit être pourvue d'un ventilateur pour l'évacuation des vapeurs nocives. Les ventilateurs devraient être capables de circuler de 180 à 200 PCM pour 300 pi² et être capables de recycler entièrement l'air dans la salle de fartage chaque nuit.

Les règlements de Nordiq Canada concernant l'utilisation de fart fluoré seront appliqués lors des championnats canadiens.

Les techniciens des équipes doivent porter au moins un demi-masque approuvé pour le nettoyage chimique, les travaux de meulage, de maçonnerie ou de peinture à pulvériser et ayant un degré de protection d'au moins 95 % contre les particules et aérosols sans huile. N95 (efficace à 95 % contre les particules sans huile). Les masques complets protègent les yeux contre les vapeurs nocives et la poussière.

L'utilisation de gants jetables est également recommandée, car la peau représente une source secondaire d'exposition aux toxines. Veuillez consulter

http://www.uline.ca/BL_992/3M-6000-Reusable-Respirators et

https://www.3mcanada.ca/3M/fr_CA/company-ca/.

Les aires de fartage doivent être partagées entre les divisions et territoires comptant au moins 20 personnes incluant les groupes suivants :

- Équipe nationale de ski
- Centres nationaux de développement (AWCA, TBay, CNEPH)
- Équipes nationales d'autres pays
- Invités étrangers

Pour les épreuves de sprint, il n'est pas obligatoire de disposer de prises électriques à proximité du départ pour les appareils de fartage à chaud.

Les postes de fartage peuvent être autorisés lors des épreuves de sprint par équipe et sprint, à la discrétion du jury.

Lors des épreuves à départ groupé, les espaces pour le changement des skis ne seront pas permis.

11.5 Test de fartage

Prévoyez une pente adéquate pour le test de glisse à un kilomètre ou moins du stade, mais pas sur le parcours des épreuves.

Une piste d'échauffement comportant une petite montée doit se trouver à proximité du départ. Les pistes pour le test de glisse et l'échauffement doivent être tracées de la même façon que les parcours afin de simuler les conditions de la course.

Remarque : L'utilisation des dossards d'entraîneurs alloués par Nordiq Canada sera permise à la discrétion du jury.

11.6 Eau potable

Au moins un deux (2) abreuvoirs accessibles être en place.

Il est fortement recommandé d'installer un abreuvoir additionnel dans l'aire des spectateurs.

11.7 Contrôle antidopage

Les athlètes et les entraîneurs doivent être conscients que des contrôles antidopage aléatoires peuvent être effectués par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément au programme canadien d'antidopage (PCA).

Afin d'éviter un test positif involontaire et les conséquences d'une violation des règles antidopage, on encourage les athlètes à prendre les mesures suivantes :

Vérifier Global DRO (www.globaldro.com) pour déterminer si des médicaments ou traitements, sur ordonnance ou non, sont proscrits et figurent sur la liste des substances et méthodes prohibées de l'AMA.

Prendre connaissance des exigences relatives aux exemptions médicales (www.cces.ca/fr/exemptions-medicales) s'ils doivent avoir recours à un médicament prohibé pour un motif médical valable.

Ne pas utiliser de suppléments ou prendre des précautions avant d'en utiliser. Le CCES ne peut pas vérifier ces suppléments et il est impossible de les vérifier dans Global DRO. L'absence de réglementation de l'industrie et du gouvernement fait qu'il est impossible de confirmer quels sont les ingrédients de ces suppléments. Consultez www.cces.ca/fr/supplements pour en savoir plus.

Passer en revue les étapes des procédures de collecte des échantillons pour le contrôle du dopage à l'adresse suivante : <https://cces.ca/fr/prelevement-des-echantillons>.

Pour obtenir des ressources et informations supplémentaires au sujet de la lutte contre le dopage, veuillez communiquer avec le CCES :
Courriel : cces.ca/fr/communiquez-avec-nous
Numéro sans frais : 1-800-672-7775
Sur Internet : www.cces.ca/fr/zoneathlete

Le (la) directeur(-trice) de compétition doit communiquer avec le (la) DDS de Nordiq Canada un mois avant l'événement afin de déterminer la probabilité qu'un test de contrôle antidopage ait lieu lors de l'événement. Ceci permettra de prendre les dispositions nécessaires. Cependant, l'information transmise au (à la) directeur(-trice) de compétition à cet effet doit demeurer confidentielle. Le CO doit respecter les lignes directrices suivantes si des tests antidopage sont réalisés pendant la compétition.

11.7.1 Installation pour les contrôles antidopage

L'espace réservé (permanent ou roulottes temporaires) et l'équipement requis pour les contrôles antidopage doivent être situés à distance de marche du stade ou à une courte distance en voiture avec des chauffeurs et chaperons désignés.

L'aire de contrôle antidopage doit être divisée en trois zones (3) distinctes :

- Une aire d'attente assez grande pour les athlètes, les représentants qui accompagnent les athlètes, les représentants du CCES et le personnel qui effectue les contrôles antidopage.
- Une salle de travail pour trois (3) personnes et une table.
- Une salle de toilette dans une salle assez grande pour deux personnes. Au moins une salle doit être accessible aux fauteuils roulants et disposer d'un réceptacle pour les cathéters et objets coupants.

Équipements requis : un réfrigérateur qui peut être verrouillé (si possible), mobilier habituel (bureau, chaises, etc.).

On doit prévoir de six (6) à huit (8) bénévoles à cet endroit, de préférence trois hommes et trois femmes, dont le rôle sera de suivre les athlètes comme une ombre avant les tests (incluant pendant la période de retour au calme). Certains de ces bénévoles doivent être capables de skier avec les athlètes s'ils décident de skier durant leur période de retour au calme.

Le CCES fournira des détails plus spécifiques au CO si des contrôles sont prévus lors de leur événement.

12.0 Cérémonies de remise des médailles

12.1 Prix en argent minimum pour les catégories ouvertes

Car il s'agit d'une exigence pour les épreuves COC sanctionnées par la FIS et pour rehausser le profil du sport, encourager les athlètes seniors à poursuivre la compétition et attirer des concurrents de qualité en Amérique du Nord, un prix en argent est remis aux gagnants de la catégorie ouverte pour les départs à intervalle, le sprint et les départs groupés. Nous encourageons le CO à dépasser les montants minimums.

Prix en argent minimal pour la catégorie ouverte FIS du volet olympique :

Le classement	par genre (CAD)
1 ^{er}	500 \$
2 ^e	300 \$
3 ^e	200 \$

4 ^e	150 \$
5 ^e	100 \$
6 ^e	75 \$
Meilleurs U23	75 \$
Meilleur athlète à la qualification sprint	100 \$
Total	1500 \$

12.2 Remise des prix

Le (la) coordonnateur(-trice) des cérémonies protocolaires doit prévoir une feuille modèle vierge pour inscrire immédiatement après chaque épreuve le nom du présentateur et des athlètes, ainsi que la description des prix.

Les prix doivent être remis sur place. Idéalement, les médailles doivent être remises à intervalles préalablement annoncés dans l'horaire des épreuves et en fonction de la disponibilité des résultats non officiels des catégories (voir le règlement 317.2.1). Si les prix ne sont pas remis immédiatement après la fin des épreuves d'une catégorie, les concurrents doivent avoir la possibilité de récupérer et de mettre des vêtements secs. La cérémonie de remise des médailles de Nordiq Canada doit avoir lieu aussitôt que les résultats sont vérifiés afin d'éviter de faire attendre les athlètes dans le froid.

Le format de présentation de remise des prix est à la discrétion du CO; plusieurs options sont disponibles selon les lieux, les installations et la logistique de la programmation. La cérémonie doit avoir lieu à portée de vue des spectateurs et être accessible à tous les athlètes. Lorsqu'un podium est utilisé, celui-ci doit être accessible pour les athlètes paranordiques; sinon, un processus équivalent doit être offert et refléter le niveau de cérémonie attendu pour un titre national.

Ordre des présentations pour chaque catégorie

- **Podium international**

Si des skieurs étrangers se classent parmi les trois (3) premiers d'une catégorie, la présentation des prix par catégorie est d'abord effectuée sur le « podium international »

afin de refléter les trois (3) meilleurs athlètes de la compétition, indépendamment de leur affiliation nationale.

- L'ordre habituel de présentation des médailles est : 3^e place, 2^e place, 1^{re} place.

- **Podium des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada**
Le podium des épreuves de sélection de Nordiq Canada remet :
 - Des médailles et des prix en marchandise aux trois (3) meilleurs athlètes dans chaque catégorie
 - Des prix en marchandise aux athlètes en 4^e, 5^e et 6^e places dans chaque catégorie
 - Les prix de catégorie qui comprennent les six (6) meilleurs skieurs suivront le même protocole, annonçant la 6^e place, puis la 5^e, etc.

- **Meilleur athlète U23 ou meilleur athlète lors de la qualification (si applicable)**
 - Après le podium international et le podium de Nordiq Canada, le meilleur athlète U23 et/ou le meilleur athlète de sprint seront annoncés.

Les présentations doivent être brèves et comprendre le nom de la catégorie, le nom de l'athlète, le nom du club et de l'équipe et le classement.

Une fois les athlètes annoncés et en place sur le podium, on doit inviter le présentateur en précisant de qui il s'agit et remettre les médailles et les prix.

12.3 Médailles individuelles et d'équipe, prix en espèces et en marchandise

Admissibilité aux médailles et prix des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada

Les athlètes sont admissibles à remporter des médailles et des prix (incluant les prix en argent) conformément à l'article 4.0, Admissibilité des athlètes, dans la catégorie dans laquelle ils décident de participer.

Des médailles des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada seront remises aux trois (3) meilleurs athlètes dans chacune des catégories d'âge pour chacune des épreuves individuelles sur le podium des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Des prix en marchandises seront remis aux six (6) premières places.

REMARQUE : Pour la catégorie ouverte de l'épreuve de sprint,

- Podium ouvert
 - Top 6, peu importe la catégorie d'âge
- Podium U20
 - Top 6 U20 en commençant avec l'athlète U20 ayant obtenu le meilleur

classement dans les éliminatoires ouvertes, suivi des athlètes suivants au classement dans les éliminatoires U20

Des médailles des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada seront remises aux trois (3) meilleurs athlètes dans la catégorie ouverte CCUNC. Des prix en marchandises seront remis aux six (6) premières places. ***Pour le sprint, le classement lors de la qualification sprint va déterminer les gagnants de la catégorie CCUNC afin de permettre aux athlètes de participer dans leur sous-catégorie lors des vagues éliminatoires.***

Les trois (3) meilleures équipes de chaque catégorie de la finale A de sprint par équipe recevront également des médailles Nordiq Canada, une pour chaque membre de l'équipe. Des prix en marchandises seront remis aux six (6) premières places.

Les médailles des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada seront gérées et payées par Nordiq Canada (pour les 1^{re}, 2^e et 3^e places de toutes les catégories d'âge, CCUNC et les sprints par équipe).

Tous les prix en marchandises seront gérés et payés par le comité organisateur.

Prix en argent : Les prix en argent suivants dans la catégorie ouverte (FIS) du volet olympique sont fournis par le CO et remis par genre dans chaque épreuve : 1^{er} - 500 \$; 2^e - 300 \$; 3^e - 200 \$; 4^e - 150 \$; 5^e - 100 \$; 6^e - 75 \$; meilleur U23 - 75 \$; meilleure qualification sprint - 100 \$.

Prix en argent : Les prix en argent suivants dans la catégorie ouverte (FIS PS) du volet paralympique sont fournis par le CO et remis par genre dans chaque épreuve : 1^{er} - 100 \$.

Tout autre prix en argent est la responsabilité du CO. Cependant, la remise de tout autre prix en argent doit avoir lieu de façon juste et équitable.

Pour les catégories qui ne comptent qu'une inscription, une médaille et un prix en marchandise sont remis. Les prix en argent des catégories olympiques et paralympiques comptant une seule inscription sont ajustés à 200 \$.

12.4 Trophées de Nordiq Canada

Trophées annuels seniors. Lorsque possible, ces prix doivent être remis sur place.

Le **Trophée commémoratif Rolf Pettersen** est remis au meilleur athlète masculin de l'épreuve de longue distance dans la catégorie ouverte.

Le **prix Hickory Wing** est remis à la meilleure athlète féminine de l'épreuve de courte distance dans la catégorie ouverte.

Le **prix R.J. Devlin** est remis au meilleur athlète masculin de l'épreuve de courte distance dans la catégorie ouverte.

Le **prix Mary Anderson** est remis à la meilleure athlète féminine de l'épreuve de longue distance dans la catégorie ouverte.

Le **Trophée cumulatif de club** été créé en 2018 et est remis annuellement au club qui remporte le plus de points cumulatifs aux championnats canadiens de ski de Nordiq Canada.

Le **Trophée Malcolm Hunter** est remis annuellement aux gagnants du classement cumulatif senior aux championnats canadiens de ski de fond. Le prix a été créé en 1999 pour souligner la contribution au ski de fond de Malcolm Hunter, Olympien en 1972 et ancien trésorier, entraîneur et directeur général de SFC.

Trophées annuels juniors. Lorsque possible, ces prix doivent être remis sur place.

Le **Trophée Muskoka** est remis à la meilleure équipe féminine du défi de sprint par équipe.

Le **Trophée Pepsi Cola** est remis à la meilleure équipe masculine du défi de sprint par équipe.

Le **prix commémoratif Sofie Manarin** sera remis aux champions canadiens cumulatifs de la catégorie U16. Une bourse en espèces de la fondation Sofie Manarin sera remise aux deux gagnants.

Les gagnants des trophées seront annoncés et, si possible, remis en personne.

12.5 Prix de pointage cumulatif individuel

Pour souligner les performances par groupe d'âge, des prix de classement cumulatif selon les sous-catégories par année de naissance seront remis aux athlètes des catégories suivantes :

- U16 B1, U16 B2, U18 B1, U18 B2, U20 M1, U20 M2, U23M, Senior M
- U16 G1, U16 G2, U18 G1, U18 G2, U20 W1, U20 W2, U23 W, Senior W

Il y aura des récompenses pour les trois (3) meilleurs athlètes au cumulatif dans chacune des sous-catégories U16, U18 et U20 selon l'année de naissance. Les récompenses comprennent des médailles et des prix en marchandise.

Il y aura des récompenses pour les trois (3) meilleurs athlètes au cumulatif dans chacune des catégories U23 et senior. Les reconnaissances comprennent des médailles, des prix en

marchandise et des prix en espèce.

Il y aura des récompenses pour le premier ou la première athlète paralympique dans les catégories de ski assis et debout. Les reconnaissances comprennent des médailles, des prix en marchandise et des prix en espèce.

Lorsque les athlètes U18 décident de concourir dans les épreuves U18 et Ouverte, les points cumulatifs seront comptés pour les deux catégories. Le plus haut pointage obtenu par ces skieurs entre les deux épreuves sera attribué à leur club/division selon ce qui est indiqué sur leur licence Nordiq Canada actuelle.

Nordiq Canada, en collaboration avec le CO, est responsable du calcul des points pour les divers champions cumulatifs (sous-catégories de groupe d'année de naissance et U16, club et division).

Nordiq Canada va gérer les calculs et veiller à ce qu'ils soient à jour. Le classement courant doit être affiché en ligne selon leur disponibilité.

Toutes les épreuves individuelles entreront en compte dans le calcul des points pour déterminer le champion individuel de chaque groupe d'année de naissance.

Des points seront attribués aux 30 premières places de toutes les catégories conformément au paragraphe 12.5.1 ci-dessous. Un concurrent accumule des points pour chacune des épreuves auxquelles il est inscrit et termine dans le bassin de pointage. Une épreuve non terminée ne rapporte aucun point.

Les points totaux seront réattribués pour déterminer les gagnants selon l'année de naissance, conformément au paragraphe 12.5.1 ci-dessous. Les athlètes au sein d'une même sous-catégorie seront classés par rapport aux autres athlètes de cette catégorie.

- Lorsqu'un athlète participe dans une catégorie plus âgée, il est considéré comme faisant partie de la première année de naissance dans cette catégorie aux fins de remise des prix et calcul des points.
- Pour les épreuves auxquelles un athlète a participé dans une autre catégorie plus âgée, les points sont accordés pour la catégorie dans laquelle il a couru. Cette règle ne s'applique pas dans le cas de catégories regroupant des groupes d'âge : les athlètes demeurent associés à leur propre groupe d'âge même si les résultats sont présentés par catégorie aux fins de l'attribution des récompenses.

Pour les épreuves de sprint, les résultats finaux du sprint comptent dans le calcul pour déterminer les champions individuels. **EXCEPTION : Les résultats de la qualification seront utilisés pour calculer les points du classement cumulatif CCUNC.**

REMARQUE : Pour la catégorie ouverte de l'épreuve de sprint,

- Les points cumulatifs U20 seront distribués comme suit :
 - en commençant avec l'athlète U20 ayant obtenu le meilleur classement dans les éliminatoires de la catégorie ouverte, suivi des athlètes suivants au classement dans les éliminatoires U20

Voir 12.7.4 ci-dessous pour les protocoles de prix cumulatifs CCUNC.

Les prix en espèces seront distribués tel qu'indiqué ci-dessous par genre.

Prix en espèces pour la catégorie senior au cumulatif par genre

Classement	par genre (CAD)
1 ^{er}	250 \$
2 ^e	200 \$
3 ^e	150 \$

Prix en argent pour le cumulatif U23 par genre

Classement	par genre (CAD)
1 ^{er}	150 \$
2 ^e	100 \$
3 ^e	75 \$

Prix en espèces pour les catégories ski assis ou debout au cumulatif par genre

Classement	par genre (CAD)
1 ^{er}	200 \$

Les médailles du classement cumulatif des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada

seront la responsabilité de Nordiq Canada.

Tous les prix en argent et en marchandise seront gérés et payés par le comité organisateur.

12.5.1 Système de pointage

Seuls les résultats des skieurs admissibles selon les critères de l'article 4.0, Admissibilité des athlètes, seront considérés dans le calcul des points cumulatifs.

Des points alloués pour tous les prix cumulatifs des catégories du volet olympique :

1 ^{re} place	100 points	16 ^e place	15 points
2 ^e place	80 points	17 ^e place	14 points
3 ^e place	60 points	18 ^e place	13 points
4 ^e place	50 points	19 ^e place	12 points
5 ^e place	45 points	20 ^e place	11 points
6 ^e place	40 points	21 ^e place	10 points
7 ^e place	36 points	22 ^e place	9 points
8 ^e place	32 points	23 ^e place	8 points
9 ^e place	29 points	24 ^e place	7 points
10 ^e place	26 points	25 ^e place	6 points
11 ^e place	24 points	26 ^e place	5 points
12 ^e place	22 points	27 ^e place	4 points
13 ^e place	20 points	28 ^e place	3 points
14 ^e place	18 points	29 ^e place	2 points
15 ^e place	16 points	30 ^e place	1 point

12.5.2 Bris d'égalité des points cumulatifs

En cas d'égalité, le champion sera déterminé selon le protocole suivant :

1. L'athlète ayant le plus grand nombre de premières places;

2. L'athlète ayant le plus grand nombre de deuxièmes places si la première condition ne suffit pas à déterminer le (la) gagnant(e); lorsque ni la condition 1 ni la condition 2 ne permettent de déterminer le (la) gagnant(e), il y a égalité officielle et chacun des deux athlètes peut porter le titre de champion(ne)*.
3. La bourse du prix Sofie Manarin est remise aux champions masculin et féminin U16 des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Lorsque ni la condition 1 ni la condition 2 ne permettent de déterminer le (la) gagnant(e), un système de pointage alternatif sera utilisé afin de nommer les récipiendaires du prix : on utilisera le total des temps des épreuves individuelles (temps de la journée) et de la qualification de sprint pour briser l'égalité.

12.6 Prix de pointage cumulatif par division

La meilleure division au cumulatif des championnats canadiens sera déterminée selon le système de points suivant :

Les trois (3) meilleures places d'une division dans chaque catégorie d'âge parmi les 30 premiers au classement.

Les points sont déterminés par le système de pointage en 12.5.1.

Le concept de décalage sera utilisé, c'est-à-dire que si le quatrième athlète ou les suivants d'une même division se classent dans le top 30, ces points ne seront attribués à aucun autre athlète. La division championne est officiellement présentée lors de la cérémonie finale de remise des médailles.

La meilleure division recevra une bannière de Nordiq Canada pour souligner sa performance.

12.7 Prix de pointage cumulatif par club

Le meilleur club au cumulatif des championnats canadiens sera déterminé selon le système de points suivants :

Des points seront attribués pour les épreuves individuelles et les sprints par équipe.

Lors des épreuves individuelles, chaque club reçoit des points pour tous les membres du club qui se classent parmi les 30 premiers dans chaque catégorie.

Lors des épreuves de sprint par équipe, un club peut recevoir des points pour un maximum de quatre (4) équipes chez les hommes et quatre (4) équipes chez les femmes par catégorie

officielle. Les points sont accordés aux équipes et non aux individus.

Les points obtenus pour les résultats des sprints par équipe sont conformes à l'article 12.5.1.

Tous les calculs de points seront effectués par Nordiq Canada. Le total cumulatif est affiché chaque jour. Le club champion est officiellement présenté lors de la cérémonie finale de remise des médailles.

Les trois (3) meilleurs clubs des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada recevront une bannière de Nordiq Canada pour souligner leur performance.

12.8 Prix CCUNC

12.8.1 Calcul des points

Les points sont attribués aux athlètes admissibles du CCUNC selon le tableau en 12.5.1 pour leur position par rapport aux autres athlètes CCUNC, sauf pour l'épreuve de distance, pour laquelle les points seront ceux indiqués ci-dessous.

REMARQUE : Pour les longues distances CCUNC, le pointage sera le suivant :

1 ^{re} place	50 points
2 ^e place	40 points
3 ^e place	30 points
4 ^e place	25 points
5 ^e place	22.5 points
6 ^e place	20 points
7 ^e place	18 points
8 ^e place	16 points
9 ^e place	14.5 points
10 ^e place	13 points
11 ^e place	12 points
12 ^e place	11 points
13 ^e place	10 points
14 ^e place	9 points
15 ^e place	8 points

16 ^e place	7.5 points
17 ^e place	7 points
18 ^e place	6.5 points
19 ^e place	6 points
20 ^e place	5.5 points
21 ^e place	5 points
22 ^e place	4.5 points
23 ^e place	4 points
24 ^e place	3.5 points
25 ^e place	3 points
26 ^e place	2.5 points
27 ^e place	2 points
28 ^e place	1.5 points
29 ^e place	1 point
30 ^e place	0.5 point

12.8.2 Points cumulatifs individuels CCUNC (Prix canadiens seulement)

Les cinq premiers skieurs au classement de chaque catégorie CCUNC dans chacun des genres recevront un prix. Les prix comprennent des médailles (top 3 seulement), des prix en marchandise et des prix en espèce.

Les pointages individuels seront basés sur les épreuves CCUNC suivantes :

- Départ individuel
- Qualification sprint
- Départ groupé (pointage ajusté)

Les athlètes CCUNC peuvent participer en tant qu'homme ou femme junior ou senior si les épreuves sont également présentées pour les catégories Ouverte homme et femme sur la

même distance en même temps.

12.8.3 Pointage par équipe CCUNC

Les pointages d'équipe seront calculés pour les épreuves CCUNC suivantes :

Les trois premiers athlètes des épreuves suivantes accumulent des points pour leur équipe :

- Départ individuel
- Qualification sprint
- Départ groupé (pointage ajusté)
- Sprint par équipe

En cas d'égalité, les deux athlètes reçoivent le même pointage pour cette place et le prochain pointage est annulé.

Une seule équipe par école peut remporter des points au sprint par équipe CCUNC.

Les résultats des hommes et des femmes sont calculés séparément.

Une équipe doit inscrire une équipe officielle au sprint par équipe pour être admissible au classement par équipe dans le classement général.

12.9 Autres prix

D'autres prix peuvent être offerts par Nordiq Canada ou les commanditaires de Nordiq Canada. Dans ces situations, les prix seront fournis par Nordiq Canada ou le commanditaire. Nordiq Canada sera responsable de calculer les résultats.

Les détails concernant ces prix seront fournis au CO par le (la) GCO de Nordiq Canada.

13.0 Marketing, commandite et communications

Les opportunités de marketing et l'attribution des droits de propriété sont indiquées dans les articles 13.1 à 13.7. Le CO doit discuter de tous les projets de commandite/marketing avec le (la) DDS.

Le CO doit nommer un(e) responsable des communications. Le (la) responsable des communications doit contacter le (la) coordinateur(-trice) des communications de Nordiq Canada pour commencer à travailler sur le marketing et les communications au moins trois (3) mois avant le début de la compétition.

Afin de saisir les marchés des médias sociaux, le CO doit publier des photos quotidiennes et des résumés des résultats sur le site web de la compétition et identifier Nordiq Canada sur ses

publications. Tout le matériel doit être disponible pour Nordiq Canada et la FIS à des fins de rapport.

Le CO doit prévoir la présence d'au moins un photographe professionnel par jour de compétition. Des photos des podiums pour chacune des catégories doivent être fournies. Les photos doivent être accessibles pour les athlètes, les médias traditionnels, Nordiq Canada et la FIS.

La FIS pourrait publier des rapports et des photos de toutes les épreuves COC au <https://www.fis-ski.com/en/cross-country/cross-country-news-multimedia>. Le CO pourrait devoir fournir des rapports et des photos au (à la) responsable des communications de la FIS - (kallen@fisski.com).

13.1 Droits de commandite

13.1.1 Droits de commandite

Nordiq Canada détient les droits des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Tous les commanditaires des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada doivent être approuvés par le (la) DDS de Nordiq Canada.

Toute utilisation des logos de Nordiq Canada doit être approuvée par Nordiq Canada.

Tous les projets locaux de commandites doivent être coordonnés par le (la) DDS ou la personne désignée pour le (la) remplacer. Les droits de propriété ainsi que les ententes de service avec les commanditaires sont clairement définis en 13.2.1.

13.2.1. Pour savoir quels projets de commandite le CO peut mettre sur pied, veuillez communiquer avec le (la) DDS.

Remarque : Il y a trois types de commandites, soit commanditaire en titre, commanditaire du jour et commanditaire de soutien.

Le commanditaire en titre est le niveau de commandite le plus élevé et a droit à une place privilégiée dans la marque de la compétition. Le commanditaire en titre fait partie du nom officiel de la compétition, ce qui en fait un partenaire exclusif.

Le commanditaire du jour commandite une journée ou une épreuve spécifique (p. ex., le départ groupé des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada 2024, présenté par Entreprise W). Les commanditaires du jour sont des commanditaires importants, mais n'ont pas droit à la même importance que le commanditaire en titre.

Les commanditaires de soutien sont les commanditaires actuels de Nordiq Canada et du CO. Ils sont importants, mais n'ont pas droit à la même importance que le commanditaire en titre.

13.1.2 Commanditaire en titre

Nordiq Canada se réserve le droit d'être le commanditaire en titre des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada.

Si Nordiq Canada signe une entente de commanditaire en titre, des obligations spécifiques concernant la commandite en titre des championnats canadiens se trouveront dans le contrat de l'organisateur.

Le droit de trouver un commanditaire en titre sera cédé au CO le 31 août de l'année précédente si Nordiq Canada n'a pas réussi à en trouver un.

Si Nordiq Canada trouve un commanditaire en titre, Nordiq Canada détient les droits de commercialisation suivants pour la compétition et indiquera au CO d'ici le 30 décembre les « droits » qui seront utilisés :

Le droit de nommer un commanditaire en titre « Les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada 2024 présentés par (nom du commanditaire en titre) ».

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire en titre à un emplacement privilégié adjacent à l'aire de départ et d'arrivée, selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Un plan d'affichage doit être établi avant le 1^{er} janvier 2024 entre le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) et le (la) coordonnateur(-trice) du marketing du CO.

Le droit d'organiser des activités pour le commanditaire en titre.

Le droit d'identifier le commanditaire en titre sur les dossards de course fournis par Nordiq Canada et dans l'aire de remise de médailles.

Le droit pour le représentant du commanditaire en titre d'être associé à la remise des récompenses après chaque épreuve.

Lorsqu'il y a un commanditaire en titre pour la compétition, les bannières de départ/d'arrivée, les bannières « Welcome/bienvenue » sont le droit exclusif du commanditaire en titre, à l'exception du logo de l'hôte et des partenaires publics.

Remarque : Un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un

endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre. Les bannières des commanditaires du jour et commanditaires de soutien, qu'ils soient des commanditaires ou fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront placées dans les aires restantes du stade en dehors de l'aire de départ et d'arrivée.

13.1.3 Matériel d'identification des commandites

Tous les commanditaires des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada doivent être approuvés par le (la) DDS de Nordiq Canada.

Voici la liste des biens et services qui sont habituellement offerts par les commanditaires locaux : les récompenses ou les bourses en argent; les rafraîchissements offerts après l'épreuve et autres produits comme ceux qui sont offerts dans la trousse des athlètes. La communauté hôte est invitée à appuyer l'événement considérant les retombées économiques importantes de la compétition pour une région.

13.1.4 Dossards et commandites

Conformément à la liste collatérale du contrat de l'organisateur :

Nordiq Canada fournira les dossards de la compétition. Le CO est responsable de laver et de retourner les dossards à Nordiq Canada ou au prochain site de compétition immédiatement après l'événement. Les frais d'expédition ou de transport des dossards seront couverts par le CO.

Les dossards avec les commanditaires du CO peuvent être utilisés pour les épreuves de sprint s'il n'y a pas de conflit commercial avec d'autres commanditaires de Nordiq Canada. Dans un tel cas, les dossards doivent respecter les normes décrites dans la version 4 du Manuel des officiels de Nordiq Canada et les règlements de la FIS concernant l'équipement de compétition et les marques de commerce (voir le site web de la FIS).

13.2 Opportunités de marketing

Nordiq Canada détient les droits et la propriété des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada.

Nordiq Canada travaillera de concert avec le CO afin d'aider à élaborer des projets de commandite et de commercialisation pour le CO des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada. Le CO est invité à planifier l'événement en collaboration avec Nordiq Canada

afin d'obtenir la meilleure visibilité possible.

Le CO doit discuter de tous les projets de commandite/marketing avec le (la) DDS.

Afin de conserver les renseignements utiles à la commercialisation des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada, on peut demander au CO de rédiger un rapport d'évaluation de la couverture médiatique et de la commandite de l'événement une fois les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada terminés. Le (la) DDS fournira le formulaire requis.

13.2.1 Droits de marketing de Nordiq Canada

Nordiq Canada détient les droits de commercialisation suivants pour la compétition et indiquera au CO d'ici le 30 décembre les « droits » qui seront utilisés :

Le droit de nommer des épreuves d'envergure nationale des compétitions, par exemple, la « Série canadienne de sprint AltaGas », avec les commanditaires du jour.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire du jour ou de soutien dans le stade, à l'extérieur des aires de départ/d'arrivée (maximum de deux bannières par commanditaire), selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Un plan d'affichage doit être établi avant le 1^{er} janvier 2024 entre le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) et le (la) coordonnateur(-trice) du marketing du CO.

Le droit d'avoir une tente pour vendre des marchandises de Nordiq Canada.

Le droit d'organiser des activités au besoin pour promouvoir le cheminement des athlètes, le cheminement des officiels, les cheminements des entraîneurs ou l'appui du commanditaire en titre.

Le droit de fournir un support visuel à l'arrière du podium ou durant les cérémonies de remise de prix.

Le droit d'avoir deux drapeaux de commanditaire de Nordiq Canada dans l'aire de départ/d'arrivée et lors des cérémonies de remise de prix.

Le droit pour le représentant du commanditaire en titre d'être associé à la remise des récompenses après chaque épreuve.

Le droit de faire participer des représentants de Nordiq Canada à la cérémonie de remise des

récompenses.

Remarque : Un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre. Les bannières des commanditaires du jour et commanditaires de soutien, qu'ils soient des commanditaires ou fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront placées dans les aires restantes du stade en dehors de l'aire de départ et d'arrivée.

13.2.2 Obligations de Nordiq Canada

Nordiq Canada peut offrir au CO une aide financière (une subvention à l'organisation/MIU) ou matérielle tel qu'indiqué au contrat de l'organisateur. Cette aide pourra servir à couvrir les frais d'exploitation, en particulier les bourses en espèces offertes aux athlètes, si les fonds le permettent. Nordiq Canada respectera l'accord de compensation de Sport Canada par rapport à la MIU et à la distribution de l'argent.

Nordiq Canada fournira les dossards des participants, les médailles, les bannières et, si possible, un support visuel pour favoriser la visibilité des commanditaires et des fournisseurs de Nordiq Canada.

Nordiq Canada offrira un soutien à la commercialisation et à la promotion afin de rehausser la qualité de présentation et de soutenir le financement de l'événement.

Nordiq Canada sanctionnera les épreuves de la catégorie ouverte avec la FIS.

13.2.3 Droits de marketing du CO

Certains droits de commercialisation et certaines prérogatives associées à la compétition sont accordés au CO. Les commanditaires et les fournisseurs du CO ne peuvent entrer en conflit avec les commanditaires et fournisseurs attirés de Nordiq Canada, à moins d'une permission écrite accordée par le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e).

Voici les droits et les prérogatives consentis au CO :

Le droit de nommer un commanditaire en titre « Les championnats canadiens de ski de Nordiq Canada 2024 présentés par (nom du commanditaire en titre) ».

Le droit d'élaborer un logo et un slogan après avoir consulté le (la) DDS. Dans ce cas, le CO accepte d'ajouter au logo le nom bilingue de l'événement et celui du commanditaire en titre.

Le droit de nommer des commanditaires du jour (commanditaires pour une épreuve

spécifique) lorsqu'aucun commanditaire national n'a été identifié. Par exemple, le départ groupé des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada 2024, présenté par Entreprise W.

Le droit de créer et d'indiquer une marque commerciale sur les dossards des épreuves de sprint.

Le droit d'indiquer les commanditaires en titre, du jour et de soutien sur le support visuel derrière le podium.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire en titre à un emplacement privilégié adjacent à l'aire de départ et d'arrivée, selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada.

Le droit de placer une bannière identifiant le commanditaire du jour ou de soutien dans le stade, à l'extérieur des aires de départ/d'arrivée (maximum de deux bannières par commanditaire), selon les termes de l'entente entre le CO et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Un plan d'affichage doit être établi avant le 1^{er} janvier 2024 entre le (la) DDS de Nordiq Canada ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e) et le (la) coordonnateur(-trice) du marketing du CO.

Le droit d'identifier les noms et les logos des commanditaires principaux de l'événement et des épreuves sur la bannière de départ et d'arrivée, lors des annonces publiques ainsi que sur les différents matériels connexes, conformément aux lignes directrices de Nordiq Canada.

Le droit de développer et de trouver des commanditaires pour les initiatives communautaires (p. ex., Banquet des prix Entreprise X, la tente de festival Entreprise V).

Le droit de nommer des partenaires médias locaux pour soutenir la promotion de l'événement.

Remarque : Un « emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches du commanditaire en titre. Les bannières des commanditaires du jour et commanditaires de soutien, qu'ils soient des commanditaires ou fournisseurs de Nordiq Canada ou du CO, seront placées dans les aires restantes du stade en dehors de l'aire de départ et d'arrivée.

13.2.4 Obligations du CO

Le CO doit fournir l'hébergement au (à la) GCO de Nordiq Canada. Le (la) GCO est sur place afin d'être le principal contact entre Nordiq Canada et le CO. Le (la) GCO doit disposer d'un accès Internet approprié sur les lieux de l'événement de même qu'à son hôtel.

Le CO est responsable de :

L'utilisation du nom officiel de l'événement dans toute la correspondance, incluant le nom du commanditaire en titre. Ceci inclut, sans s'y limiter, les avis de compétition, les formulaires d'inscription, les listes de résultats, les publications sur le site web et dans les médias locaux.

L'identification du commanditaire en titre dans le logo de l'événement.

L'identification du commanditaire en titre dans toutes les activités médiatiques en lien avec l'événement incluant, sans toutefois s'y limiter, le positionnement de marque sur tout le matériel électronique et collatéral, premier plan lors de toutes les activités médiatiques (affichage sur le podium, association de nom, présentations spéciales), affichage du titre dans les rapports de course.

L'utilisation des dossards des participants lorsqu'ils sont fournis par Nordiq Canada.

L'affichage de toutes les bannières des commanditaires et fournisseurs de Nordiq Canada, tel que spécifié en 3.1.3 ci-dessus. Il est à noter que le CO est financièrement responsable du retour en bon état de toutes les bannières et des dossards fournis par Nordiq Canada.

La soumission d'un résumé des revenus et dépenses après l'événement, ainsi que tous les articles des médias et les photos de l'événement dans le mois suivant la fin de la compétition.

L'acceptation de toutes les dispositions et ententes relatives aux commanditaires telles que précisées par le (la) DDS ou son (sa) représentant(e).

De plus, on encourage le CO à héberger des représentants locaux et régionaux des commanditaires de Nordiq Canada et à les inviter à participer aux festivités, aux remises de prix, etc. Nordiq Canada va gérer les invitations lorsque la présence d'un commanditaire local est appropriée.

13.3 Relations de presse

Nordiq Canada peut fournir les renseignements sur les membres de l'équipe nationale et leur classement actuel, des photos, etc. Le (la) responsable des médias et des communications du CO doit être en communication directe avec le (la) DC/responsable du marketing et des communications de Nordiq Canada.

Le CO reste responsable de produire un résumé de presse quotidien de toutes les courses et de le distribuer aux bureaux de la FIS et de Nordiq Canada.

13.3.1 Services aux médias

Le CO doit être en mesure de fournir les résultats des épreuves aux représentants des médias qui sont sur place, de même qu'au grand public.

Les services doivent être adaptés en fonction du site et du nombre de médias attendus et comprendre au moins :

- l'accès à un réseau Internet sans fil à haute vitesse;
- l'accès au réseau de téléphonie cellulaire ou à un service de téléphone fixe; et
- l'affichage en direct des résultats en ligne.

La personne responsable des médias et des communications du CO travaillera avec le (la) coordonnateur(-trice) du marketing et des communications de Nordiq Canada pour aider les médias locaux et nationaux sur place.

13.3.2 Rapport et évaluation de la couverture médiatique

L'un des éléments importants dans l'évaluation annuelle des programmes et événements de Nordiq Canada est l'inventaire de tous les articles sur le ski de fond publiés dans les grands quotidiens à travers le Canada. Lorsque c'est possible, le (la) responsable des relations avec les médias du CO doit recueillir tous les articles sur l'événement publiés par les journaux locaux et les grands quotidiens, incluant les articles publiés avant et après l'événement. **Ces coupures doivent être incluses dans le rapport d'événement qui doit être complété par le CO et remis au (à la) GCO. Ce rapport sera très utile lors d'éventuelles démarches de sollicitation auprès des commanditaires.**

Annexe A

Dossier technique des championnats canadiens de ski de Nordiq Canada

Tableau et résumé des prix des championnats canadiens de ski

Nordiq Canada sera responsable de maintenir à jour et de calculer les points cumulatifs.

1.0 Prix en équipement et médailles de Nordiq Canada pour le sprint par équipe

Veuillez consulter la grille Excel des prix des championnats canadiens de ski Nordiq Canada 2024.

2.0 Médailles et prix en marchandise pour les épreuves individuelles U20

Veuillez consulter la grille Excel des prix des championnats canadiens de ski

Nordiq Canada 2024. Remarques :

Épreuves avec départ par intervalle, départ groupé et épreuves sprint : les 1^{re}, 2^e et 3^e places reçoivent une médaille et un prix de Nordiq Canada; les 4^e, 5^e et 6^e places reçoivent un prix.

Prix cumulatifs de sous-catégorie par année de naissance : Les 1^{re}, 2^e et 3^e places dans chacune des sous-catégories par année de naissance reçoivent un prix, soit de l'argent ou de l'équipement et une plaque. (le CO est responsable de l'argent/l'équipement, Nordiq Canada est responsable des médailles).

De l'équipement sera également remis pour les épreuves paranordiques.

3.0 Médailles et prix en marchandise pour les épreuves individuelles de la catégorie ouverte : Volets olympique et paralympique

Veuillez consulter la grille Excel des prix des championnats canadiens de ski

Nordiq Canada 2024.

4.0 Prix cumulatifs par équipe

Bannière de club des championnats canadiens et récompenses pour les clubs en 1^{re}, 2^e et 3^e places (responsabilité de Nordiq Canada).

Bannière de division des championnats canadiens (responsabilité de Nordiq Canada).

5.0 Prix CCUNC

Les médailles de championnats canadiens (1^{er}, 2^e, 3^e) pour chacune des épreuves (sprint par équipe et individuel) pour les épreuves universitaires sont la responsabilité de Nordiq Canada.


Le CO est responsable des prix en marchandise pour les gagnants des médailles des épreuves universitaires individuelles.

Les bannières pour les champions masculins et féminins universitaires au cumulatif sont la responsabilité de Nordiq Canada.

Les médailles pour les cinq (5) meilleurs athlètes canadiens masculins et féminins sont la responsabilité de Nordiq Canada.

Annexe B

Le CO doit télécharger cette page sur le site d'inscription pour que les athlètes puissent la remplir. L'inscription à la catégorie CCUNC ne peut être complétée sans avoir rempli ce formulaire avant la date limite.

<p>Annexe B Championnats nordiques universitaires et collégiaux du Canada</p>  <p>AUTORISATION D'ADMISSIBILITÉ AU CCUNC Année de compétition _____</p>						
<p>À être signée par le registraire du collège/de l'université et reçu par le (la) GE de Nordiq Canada d'ici le vendredi 1 mars 2024. Envoyer à : Ilona Gyapay – igyapay@nordiqcanada.ca. Veuillez utiliser un deuxième formulaire au besoin pour tous les skieurs admissibles.</p>						
Université/collège :						
Entraîneur :		Téléphone :		Courriel :		
<p>Admissibilité au CCUNC. Les étudiants peuvent s'inscrire à condition qu'ils soient inscrits à temps plein selon les règlements académiques de l'université, collège ou cégep où ils sont inscrits ou inscrits à un minimum de trois demi-cours (ou l'équivalent : 9 heures-crédits) pour la session lors de laquelle se déroule la compétition.</p> <p>Les étudiants diplômés et ceux qui suivent des études combinées avec l'emploi sont aussi admissibles, à condition de fournir les documents indiqués ci-dessus. Les formulaires d'admissibilité remplis doivent être remis au (à la) GCO de Nordiq Canada avant la date limite d'inscription.</p>						
Nom de famille	Prénom	Genre	Numéro de licence de Nordiq Canada	Cours universitaires/collégiaux	Année d'études	Inscrit à un minimum de 3 cours/trimestre - veuillez vérifier

Directeur des services sportifs : Nom en lettres moulées :	Signature : Courriel :				Date :	
Registraire : Nom en lettres moulées :	Signature :				Date :	

Annexe C

Exemple de liste de départ pour les épreuves sanctionnées par la FIS

Vagues 3 minutes avec finale B					Vagues 4 minutes sans finale B				
Vague	Départ	Fin	Écart	Repos	Vague	Départ	Fin	Écart	Repos
U18 Filles Q1	12:00	12:03	0:03		Sr Femmes Q1	12:00	12:04	0:04	
U18 Filles Q2	12:03	12:06	0:03		Sr Femmes Q2	12:04	12:08	0:04	
U18 Filles Q3	12:06	12:09			Sr Femmes Q3	12:08	12:12		
U18 Filles Q4	12:09	12:12			Sr Femmes Q4	12:12	12:16		
U18 Filles Q5	12:12	12:15			Sr Femmes Q5	12:16	12:20		
U18 Garçons Q1	12:15	12:18			Sr Hommes Q1	12:20	12:24		
U18 Garçons Q2	12:18	12:21			Sr Hommes Q2	12:24	12:28		
U18 Garçons Q3	12:21	12:21			Sr Hommes Q3	12:28	12:32		
U18 Garçons Q4	12:24	12:24			Sr Hommes Q4	12:32	12:36		
U18 Garçons Q5	12:27	12:30			Sr Hommes Q5	12:36	12:40		
U18 Filles S1	12:33	12:36	0:03	0:18	Sr Femmes S1	12:44	12:48	0:04	0:24
U18 Filles S2	12:36	12:39	0:03		Sr Femmes S2	12:48	12:52	0:04	
U18 Garçons S1	12:42	12:45		0:12	Sr Hommes S1	12:54	12:58		0:14

U18 Garçons S2	12:45	12:48				Sr Hommes S2	13:02	13:06		
U18 Filles BF	12:51	12:54	0:03	0:12						
U18 Filles AF	12:54	12:57	0:03			Sr Women A F	13:06	13:10	0:04	0:14

U18 Garçons BF	13:00	13:03		0:12					
U18 Garçons AF	13:03	13:06			Sr Hommes AF	13:18	13:22		0:012